LE SAGUENAY

LE LAC ST. JEAN

RESSOURCES ET AVANTAGES

QU'ILS OFFRENT

AUX COLONS ET AUX CAPITALISTES

SOMMAIRE:

NOTIONS PRÉLIMINAIRES — GÉOGRAPHIE — DIVISIONS TERRITORIALES — CLIMAT, SOL ET PRODUCTIONS — COLONISATION ET POPULATION — COMMERCE, INDUSTRIE, MARCHÉS — COMMUNICATIONS — CHEMIN DE FER — ÉCOLES — CONCLUSION.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR ORDRE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

1879

LE SAGUENAY

ET

LE LAC ST. JEAN

RESSOURCES ET AVANTAGES

QU'ILS OFFRENT

AUX COLONS ET AUX CAPITALISTES

SOMMAIRE:

NOTIONS PRÉLIMINAIRES — GÉOGRAPHIE — DIVISIONS TERRITORIALES — CLIMAT, SOL ET PRODUCTIONS — COLONISATION ET POPULATION — COMMERCE, INDUSTRIE, MARCHÉS — COMMUNICATIONS — CHEMIN DE FER — ÉCOLES — CONCLUSION.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR ORDRE DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

1879

LE SAGUENAY ET LE LAC ST. JEAN

NOTIONS PRELIMINAIRES

La région proprement dite du Saguenay et du lac St. Jean comprend un vaste espace qui s'étend environ depuis le 47è degré 30' de latitude nord jusque près du 51e. Le bassin du lac St. Jean s'épanche en effet, du côté sud, jusque dans les comtés de Québec et de Montmorency où prennent leur source les rivières qui se déchargent dans le Lac, et, du côté nord, jusqu'au plateau communément appelé la "hauteur des terres", d'où découlent d'autres rivières plus considérables et plus nombreuses qui viennent également se perdre dans le Lac.

Telles sont les limites naturelles de cette région célèbre parmi les touristes depuis un quart de siècle, et qui a été explorée pour la première fois, déjà depuis plus de trois siècles, en 1543, par M. Roberval, lieutenant du roi de France en Canada. — Mais ces limites n'ont pas été toujours les mêmes au point de vue politique et administratif. Jusqu'en 1840, époque à laquelle eut lieu le remaniement des circonscriptions électorales de la province du Bas-Canada, le Saguenay embrassait tout l'espace compris entre le cap l'Abatis, à quinze lieues plus bas que Québec, et la rivière Moisy, le long du fleuve St. Laurent, avec les îles qui y font face, une distance de plus de cinq cents milles; et il s'étendait en arrière jusqu'à la limite septentrionale de la province, c'est-à-dire jusqu'au territoire de la baie d'Hudson, ce qui lui donnait une superficie de 72,700 milles carrés.

Le roi de France s'était réservé le territoire du Saguenay à cause de ses excellentes places de pêche et de chasse, réputées alors les meilleures de l'Amérique du Nord. Il le donnait à ferme tout entier et faisait renouveler chaque bail au bout de vingt et un ans. Le premier bail qui paraît avoir été fait date de 1658. Le conseil d'état du roi avait ordonné en 1677 que ce territoire fût exploré avec soin et qu'il en fût dressé une

carte exacte. Il est facile de voir, en examinant cette carte, qui ne fut complétée qu'en 1733, que le Saguenay était alors mieux connu que l'intérieur du pays entre Québec et Montréal.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, le territoire du Saguenay continua d'être affermé. Les bailleurs étaient intéressés à exclure les étrangers autant que possible et à tenir secrètes les ressources du pays, autant pour maintenir leur monopole que pour empêcher toute compétition chaque fois qu'il s'agissait de renouveler le bail. C'est pour cette raison que jusque vers 1820, on ne connaissait que fort peu de chose relativement au Saguenay. A l'exception de quatre ou cinq postes où la compagnie de la baie d'Hudson faisait la traite des pelleteries avec les sauvages, tout le reste du pays était le domaine de familles montagnaises dont la chasse et la pêche enrichissaient la compagnie. La seule terre en culture était un petit jardin et quelques arpents que l'on permettait quelquefois à de vieux employés de cultiver à leur profit. On comptait trois ou quatre colons de cette sorte établis autour du lac St. Jean. Cependant, au poste de Métabetchouane, qui s'élevait au débouché de la rivière de ce nom dans le lac, les Jésuites avaient fait des défrichements assez considérables ; mais depuis qu'ils s'étaient retirés, la forêt avait repris son domaine et les champs de blé avaient disparu.

Un peu après 1820, M. P. Taché, qui avait fait la traite pendant vingt-deux ans à la fin du siècle dernier dans toute la région du Saguenay, fut appelé à communiquer à l'Assemblée Législative de précieuses informations qui éveillèrent l'attention publique. Ce fut une révélation. M. Taché donna la description générale du pays qu'il avait si longtemps habité ; il en traça à grands traits la géographie absolument ignorée jusqu'alors, et en fit connaître les ressources. C'est par lui qu'on apprit que le sol, à partir de Chicoutimi, en suivant le nord-ouest du Saguenay et du lac St. Jean, jusqu'à la rivière Mistassini, une distance de trente-trois lieues, serait très fertile, s'il était cultivé. " Sur cet espace de terre qui comprend une profondeur moyenne de quatre lieues, disait-il, se trouvent de nombreux petits ruisseaux dont les rives sont de marne. De la baie de Ha ! Ha ! jusqu'au lac St. Jean, au nord du lac Kenogami, sur une profondeur de cinq à six lieues, et une longueur de vingt, il y a de fort bonnes terres. Le climat est tempéré. Il y croît des forêts de pins, de cèdres, de peupliers, de trembles et d'épinettes. Les patates et les choux

récoltés à Chicoutimi sont tels que ceux que l'on cultive à Québec ne paraissent en comparaison que des choux nains.

Il y a au lac St. Jean environ 3,500 Montagnais, nombre qui diminue continuellement par la petite vérole et le manque de moyens de subsistance. "

PREMIERE EXPLORATION OFFICIELLE

C'est à la suite de ces communications faites à l'Assemblée Législative que celle-ci ordonna une exploration qui eut lieu en 1828, et dont furent chargés MM. André et David Stuart, lesquels s'adjoignirent MM. Joseph Bouchette fils, J. Hamel et J. B. Proulx, arpenteurs, M. Baddely, du corps royal du génie, MM. Nixon et Goldie, du 66e régiment, et quelques autres qui avaient tous une mission spéciale à remplir. Cette exploration, admirablement conduite, a fait époque dans l'histoire du Saguenay ; le rapport où elle se trouve racontée forme la source principale où ont puisé tous ceux qui ont écrit sur cette région remarquable à tant de titres ; il a fait connaître tout ce qui la concernait, et il ne reste plus guère aujourd'hui qu'à signaler les développements de la colonisation survenus depuis cette époque et les perspectives nouvelles qui ont été ouvertes par suite des progrès accomplis.

Ce ne fut cependant que neuf années plus tard, en 1837, que l'on entendit parler pour la première fois d'une tentative de colonisation au Saguenay. Le mouvement venait de la paroisse de la Malbaie, mais avait encore moins pour objet la colonisation que l'exploitation des belles forêts qui couvraient le sol de cette partie du pays. Afin d'atteindre leur but, les colons s'étaient formés en société et avaient construit des scieries, dont l'une à l'anse St. Jean et l'autre à la Grande Baie. Mais il ne tarda pas à se présenter des difficultés imprévues ; les opérations furent malheureuses, et les associés en vinrent à vendre successivement leurs droits à M. Price qui finit par être le seul maître du commerce de bois dans le Saguenay.

La route était maintenant tracée, et de nouveaux colons, accompagnés de leurs familles, se dirigèrent vers l'intérieur du Saguenay pour y prendre des terres. Mais ceux qui avaient affermé les Postes du Roi, comme on appelait alors les différents endroits de cette région où se faisait la traite des fourrures, s'y opposaient comme autrefois, parce que leur bail n'était pas encore expiré ; il devait rester en vigueur jusqu'au

1er octobre 1842. D'un autre côté, le gouvernement provincial ne voulait consentir à faire aucun arpentage, ni disposer des terres, quoique la demande lui en fût souvent faite, sous l'impression vraisemblablement qu'il n'en avait pas le droit. — En juin 1842, un autre bail fut accordé à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour l'espace de 21 ans, à dater du 2 octobre 1842 ; mais à la condition formelle que le gouvernement pourrait faire arpenter des terres quand bon lui semblerait, pour les vendre dans un but de colonisation. En 1843, des ordres furent donnés pour faire arpenter plusieurs townships. Pendant ce temps, un grand nombre de cultivateurs, venus principalement de la Malbaie, et qu'une suite de mauvaises récoltes avaient ruinés complètement, allaient chercher au Saguenay des moyens d'existence.

LES PIONNIERS

Les premiers colons s'étaient établis d'abord près des moulins, puis sur les terres voisines non arpentées, et ils avaient continué en reculant sans cesse les bornes du domaine cultivable. Mais aucun ordre ne présida à cet établissement, et souvent les colons se gênèrent les uns les autres en empiétant mutuellement sur les portions de terre qu'ils avaient défrichées. On ne connaissait pas alors la division méthodique des terres, telle qu'elle a été pratiquée depuis ; les colons non autorisés (squatters), s'établirent partout où le terrain leur parut le meilleur, de sorte que les arpenteurs se trouvèrent dans l'impossibilité de faire la subdivision d'après le plan adopté et les instructions qu'ils avaient reçues. Dès 1843 il y avait ainsi plusieurs centaines de familles établies dans le Saguenay, sans posséder aucun titre de propriété. La plupart de ces colons n'avaient le moyen d'acheter ni chevaux, ni vaches, ni bœufs. Ceux qui ne trouvaient pas d'ouvrage dans les chantiers de M. Price défrichaient et semaient, sans autres instruments que la hache et la pioche, et, cependant, il arriva que plusieurs de ces défrichements furent considérables. Quant aux autres colons qui travaillaient aux chantiers, ils n'avaient que de courts intervalles à donner à la culture de leurs terres ; l'hiver, ils transportaient eux-mêmes dans des traîneaux leur bois de chauffage et leurs provisions. Ils n'avaient ni chemins ni communications d'aucune espèce, si ce n'est par la rivière Saguenay, durant les mois d'été seulement. Ils vécurent isolés ainsi pendant de longues années, sans protection ni assistance de la part du gouvernement, victimes de toute espèce de privations, n'ayant jamais que la misère en perspective, et, dans le présent, que des souffrances à endurer. Le travail des chantiers les occupait pen-

dant tout l'hiver et se prolongeait jusqu'à la descente des billots qui n'avait lieu qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, quelquefois même plus tard, de sorte qu'ils ne pouvaient labourer et ensemencer leurs terres que lorsque la saison était déjà fort avancée, et, naturellement, le grain semé à cette époque ne venant pas à maturité avant les gelées de la fin d'août ou de septembre, la récolte était souvent perdue.

Le colon, qui s'était déjà endetté envers les marchands pour ses frais de premier établissement, contractait de nouvelles dettes. Les causes qui avaient empêché la récolte l'année précédente se renouvelaient, et le pauvre malheureux, abandonné à lui-même au milieu des bois, vexé, tourmenté, obligé souvent de disputer même la possession des quelques arpents de terre arrosés de ses sueurs, privé de la protection des lois, incapable d'obtenir ou de conserver la possession de sa terre sans des frais énormes, qu'il ne pouvait encourir, souffrant toute sorte de privations, et souvent même la plus affreuse misère, se laissait parfois aller au découragement et abandonnait les lieux témoins de son long martyre. Mais, en général, le courage des colons ne se ralentit pas. A force de travaux et de peines infinies, ils parvinrent à retirer de leurs terres plus qu'ils ne gagnaient aux chantiers. Ceux qui n'étaient pas trop endettés purent se libérer enfin, tandis que d'autres durent continuer à subir la loi du créancier, et cela pendant un assez long temps encore ; mais leur nombre diminua à mesure que les terres s'ouvrirent, et que les produits de l'agriculture se multiplièrent. Enfin, la concurrence commerciale vint mettre en échec le monopole qui avait toujours existé jusque-là, et aujourd'hui il ne reste plus aucune trace de ce sombre passé, de l'enfantement pénible de la colonisation du Saguenay.

Il convient maintenant, avant d'entrer dans l'examen des conditions actuelles où se trouve cette remarquable région, d'en donner un aperçu géographique et physique qui servira à guider le lecteur et à le rendre familier avec les lieux.

GEOGRAPHIE

La rivière Saguenay, appelée par les Indiens Pitchitanichetz, sort du lac St. Jean par un double canal dont un bras s'appelle la Grande Décharge et l'autre la Petite Décharge ; ces deux bras, séparés par l'île d'Alma à la sortie du lac, se rejoignent trois lieues plus loin et forment

l'étonnante rivière Saguenay qui coule dès lors vers l'est, et après plusieurs chutes, cascades et rapides d'une extrême violence, échelonnés sur une longueur d'environ dix lieues, prend, sept milles au-dessus de Chicoutimi, un cours uniforme et régulier jusqu'à Tadoussac, où elle entre dans le St. Laurent après avoir parcouru près de quarante lieues. Sa largeur est entre un quart de mille et deux milles, mais plus généralement de un mille, et sa profondeur est en beaucoup d'endroits dix à vingt fois plus considérable que celle du St. Laurent. A son embouchure on a mesuré trois cent trente brasses sans trouver fond ; en maints endroits, sa profondeur atteint huit cents pieds, et sur ses rives se dressent des montagnes menaçantes, s'élevant à pic parfois jusqu'à une hauteur de douze cents à deux mille pieds, et qui semblent parfois rétrécir la rivière en rapprochant leurs sommets qui surplombent au-dessus des eaux.

Ainsi resserré dans son cours anguleux, le Saguenay a une allure rapide, et en entrant dans le grand fleuve, et, au reflux, son courant est si fort qu'il se fait sentir à plusieurs lieues au large et fait parfois dévier les navires de leur marche.

A vingt-sept milles et demi de Tadoussac, à un endroit appelé l'anse St. Jean, sur la rive droite du Saguenay, les montagnes s'abaissent tout à coup et laissent voir un certain nombre de terres en culture. C'est là le premier établissement de la vallée du Saguenay ; on y compte une cinquantaine de familles.

La rivière Saguenay est très-poissonneuse ; il s'y trouve en quantité du saumon, de l'esturgeon, de la truite saumonnée, du brochet, du poisson blanc, du hareng d'espèces diverses, et de la morue même. Le marsouin remonte la rivière jusqu'à cinquante milles de son embouchure ; on y voyait autrefois le loup-marin en abondance et jusqu'à des gibards, sorte de petite baleine, qui se montraient parfois dans la rivière, à quelques milles de Tadoussac ; le walrus aussi fréquentait ces parages, et a donné son nom à la Pointe aux Vaches (vaches marines) qui s'avance à un mille de l'embouchure du Saguenay.

Plus de vingt-cinq rivières, dont douze navigables en canot et deux ou trois dans des bâtiments de petite dimension, apportent leurs eaux au Saguenay dont le cours est constamment navigable depuis son embouchure jusqu'à la baie de Ha ! Ha !, une distance de 66 milles, et de la

baie de Ha ! Ha ! à Chicoutimi et à l'endroit appelé *Interrompue**, vingt-deux milles plus loin, lorsque la mer est haute.

Pour ne mentionner que les principales de ces rivières, nous citerons la Ste. Marguerite qui coule du côté du nord-est, à cinq lieues de l'embouchure du Saguenay ; la rivière St. Jean, trois lieues plus haut, vient du sud-ouest. La rivière de la baie de Ha ! Ha ! appelée par les sauvages Weshknewasha, se décharge dans le Saguenay au sud-ouest et communique, après plusieurs portages, avec la rivière Malbaie.

La rivière à Mars, fameuse pour ses saumons, se décharge au nord-ouest de la Baie, au village de St. Alphonse. La rivière Valin tombe dans le Saguenay à quatre lieues au-dessus de la baie de Ha ! Ha ! ; elle prend sa source vers le nord-est et communique avec la rivière Betsiamits qui se décharge dans le St. Laurent à vingt lieues plus bas que Tadoussac et qui porte au loin, dans les profondeurs de la rive nord, les sauvages allant à la recherche des animaux à fourrures.

La rivière Chicoutimi ou *Shekutimish*, qui veut dire en indien " plus loin elle est encore profonde ", est le premier tributaire du lac Kenogami, dans lequel elle se jette après avoir été interrompue par plusieurs portages qui en rendent la navigation impossible autrement qu'en canot. Après avoir mêlé ses eaux à celles de ce lac, elle en sort à son extrémité est à quinze milles de la rivière Saguenay. Les sources de cette rivière sont près du lac Jacques-Cartier, dans le comté Montmorency, à 60 milles de Québec. Entre Chicoutimi et le lac Kenogami il y a sept portages d'une longueur de huit à vingt arpents. Avant de se perdre dans le Saguenay, la rivière Chicoutimi forme, à la petite ville qui porte son nom, un joli bassin au pied d'une chute de quarante pieds environ. Ce bassin offre un mouillage et un ancrage sûrs pour les bâtiments qui ne tirent pas plus de neuf à dix pieds d'eau.

Les rivières des Terres Rompues, de Shipshaw, du Caribou, des Aulnais descendent toutes du nord.

Un portage d'une demi-lieue relie le lac Kenogami au lac Kenogamishish d'où sort une petite rivière appelée également des Aulnais ; celle-ci ne tarde pas à tomber dans la Belle Rivière, laquelle va se jeter dans le lac St. Jean.

A environ dix-huit milles en bas de Chicoutimi et à 57 milles de l'embouchure du Saguenay, se trouve la Grande Baie ou baie des Ha !

* " Interrompue " veut dire que la navigation est terminée à cet endroit. *Terre rompue* est le nom dont on se sert généralement aujourd'hui.

Ha !, appelée par les Indiens Heskuewaska ; elle est située sous le 48e degré, 22' de latitude nord, et par 70°, 11' de longitude. Elle tire probablement son nom de la surprise qu'on éprouve en l'apercevant pour la première fois. On la prendrait presque pour une continuation du Saguenay. Elle a environ deux lieues de profondeur sur une lieue de largeur. Cette baie, où la marée monte jusqu'à une hauteur de dix-sept pieds, et où la profondeur de l'eau varie entre cinquante et deux cents brasses, est un vaste port où l'ancrage près du rivage est partout sûr pour les navires de toute grandeur, et à l'abri de tous les vents.

Tout autour de la Grande Baie il y a des prairies d'une étendue considérable et le sol y est fertile. C'est là que se trouvent les deux grandes paroisses de St. Alexis et de St. Alphonse ; la première, au sud de la Baie, compte une population de 1,000 âmes environ, la seconde, au nord-ouest, en compte plus de deux mille.

La Grande Baie est reliée par de bons chemins à Chicoutimi et à la tête du lac Kenogami. Le premier de ces chemins s'appelle le chemin de la Grande Ligne et prend le nom de Sydenham à une lieue de son point de départ. Il a douze milles de longueur et il est flanqué de ravines et de gorges qui mesurent 200 à 300 pieds de profondeur, et qui ne présentent autre chose que de la terre argileuse du sommet à la base. L'autre conduit de la Grande Baie au portage des Roches, à la tête du lac Kenogami, une distance de quinze milles, et porte le nom de chemin du Bassin ou du Grand Brûlé ; puis il continue, sous le nom de chemin Kenogami, sur une longueur d'environ soixante-quinze milles, et atteint les dernières limites de la colonisation sur la rivière Ashuapmouchouan, au nord-ouest du lac St. Jean.

Ce chemin a été remarquablement bien fait ; il est coupé par de nombreux ruisseaux et petites rivières sur lesquels il a fallu construire des ponts. Le gouvernement a dépensé quarante mille dollars pour le mettre dans l'état où il est maintenant. — Comme le sol est impropre à la culture du côté sud du lac Kenogami, sur une longueur d'environ vingt-cinq milles, et qu'il s'y trouve par suite très-peu de colons, le gouvernement est obligé d'entretenir ce chemin lui-même ; il y a fait établir en conséquence une barrière qu'on ne peut franchir sans payer un droit de dix cents, ce que tous les colons font de bonne grâce.

C'est par le chemin Kenogami qu'on arrive au lac St. Jean, ce lac dont il a été tant parlé depuis un quart de siècle, qui fait l'objet d'une curiosité toujours grandissante, et dont il est temps que nous entretenions le lecteur.

LE LAC ST. JEAN

Le lac St. Jean, appelé par les Indiens " Peaguagomi ", qui signifie " lac plat ", est situé dans une immense vallée et est le réservoir de plusieurs grandes rivières, dont quelques-unes prennent leur source dans les hauteurs qui séparent le territoire de la baie d'Hudson de celui de la province de Québec. Il est situé au 48e degré, 32', 37" de latitude nord, et entre le 71e et le 72e degré de longitude ouest. Il est à 48 milles de Chicoutimi, à cent milles environ au nord de Québec et à 125 milles à l'ouest-nord-ouest de Tadoussac. Il couvre une superficie d'environ 510 milles carrés et sa circonférence est de plus de cent milles.

La forme du lac St. Jean est presque ovale, sa plus grande largeur étant de trente milles, de l'embouchure de la Métabetchouane à celle de la Péribonca, et sa moindre largeur de dix-huit milles, entre la pointe St. David à l'est et la pointe Bleue à l'ouest. — Le trop plein de ses eaux n'a qu'une issue qui est le Saguenay, comme nous l'avons dit plus haut. Sa profondeur est assez peu variable. Vers le milieu, on ne trouve le fond qu'à environ soixante pieds, tandis qu'à quelques milles plus loin, on passerait à peine en chaloupe.

A Métabetchouane, dans un rayon de plusieurs milles, de gros navires pourraient passer tout près du rivage dans les hautes eaux du printemps mais, en général, les bords du lac sont tellement plats que les goëlettes même, ne jaugeant pas plus de 30 à 40 tonneaux, ne peuvent en approcher ; et cela surtout à l'embouchure des rivières, parce que ces rivières charrient avec elles une quantité énorme de terre d'alluvion et de détritus végétaux arrachés à leurs rives. Il en résulte que le lac se rétrécit de plus en plus chaque année, et que, de mer intérieure qu'il était autrefois, couvrant une superficie trois ou quatre fois plus grande que celle à laquelle il est réduit de nos jours, il en arrivera graduellement, dans la suite des âges, à n'être plus qu'un vaste étang; et les terrains aujourd'hui submergés par ses eaux seront devenus de magnifiques champs couverts d'une luxuriante végétation.

Il faut aller à quelque chose comme une demi-lieue du rivage pour trouver une profondeur d'eau qui varie entre deux et neuf brasses ; jusque-là elle n'est guère que de trois pieds, ce qui donne lieu à la grande fréquence de la houle au moindre vent ; le lac s'agite et se gonfle comme la mer dans la tempête ; ses bas-fonds semblent se soulever ; l'eau qui les recouvre, battue avec violence, s'échauffe et devient tiède ; les

vagues, au moindre souffle du nord-ouest, s'élèvent à une hauteur étonnante, ce qui fait que la seule navigation possible sur ces bas-fonds, celle qui se fait en canot, devient extrêmement dangereure.

Ce peu de profondeur du lac et la température élevée de ses eaux lorsque le vent les fouette, en donnant lieu à une évaporation rapide, peuvent servir d'explication à un fait qui, sans cela, serait assez difficile à comprendre, c'est que six rivières comparativement larges et plusieurs autres plus petites se déversent dans le lac, tandis qu'il n'en sort qu'une, et encore est-ce une rivière de dimensions restreintes.

Cette rivière, le Saguenay, sort du lac par deux bras, la Grande et la Petite Décharge, comme on l'a vu ci-dessus. A un mille et demi de la sortie du lac par l'un de ces bras, la Grande Décharge, il y a une dépression de cent pieds dans le niveau du Saguenay, de sorte que si l'on pratiquait un petit canal d'un mille et demi entre le lac et l'endroit où le niveau de la Grande Décharge s'abaisse, on pourrait vider entièrement le lac, et cinq cent dix milles carrés de la plus magnifique terre pourraient être livrés à l'agriculture.

Le printemps, à la fonte des neiges, le Lac, nourri par les grandes rivières du nord, hausse rapidement son niveau. Il atteint souvent vingt-cinq pieds en quinze jours et même trente pieds au-dessus de son niveau d'hiver.

En automne, lorsqu'il pleut, le lac gonfle rapidement et s'affaisse aussi vite lorsque la pluie cesse, surtout lorsque le vent souffle dans la direction du nord-ouest, ce qui arrive souvent, de même qu'avec le vent du sud-ouest, auquel le lac est fort exposé. Il se couvre alors d'écume, et ses fonds mobiles, sur sa rive nord, brisés en maints endroits, se creusent ou s'entassent, déplaçant le chenal des rivières à leur embouchure, de telle sorte qu'en automne il devient impossible d'y naviguer sans bouées.

L'hiver, le lac prend à glace dans toute son étendue ; mais ce n'est pas avant le dix décembre qu'on peut le traverser sans péril, quoique la glace commence à se former un mois environ avant cette date. Au printemps, les bords du lac seulement sont navigables vers la fin d'avril, et il faut attendre encore une douzaine de jours avant que la glace n'ait disparu de toute la surface. — Mais, même durant la belle saison, le lac n'est navigable, comme nous l'avons dit ci-dessus, que dans des canots ; il serait cependant facile de le rendre tel pour des goëlettes d'un fort tirant d'eau en faisant des sondages et en plaçant des bouées ou des phares à l'endroit des bas-fonds.

Le lac St. Jean abonde en plusieurs sortes de poissons, tels que le doré, la carpe, la truite, le poisson blanc, le brochet et un poisson particulier qu'on appelle le *wananish*, espèce de saumon de taille moyenne qui a la réputation d'être le plus délicieux poisson d'eau douce qu'on puisse manger. Il y a encore la *munie*, poisson étrange qui a la queue et la couleur de l'anguille, la forme du crapaud de mer, et la tête comme celle de la morue, mais beaucoup plus plate ; sa longueur moyenne est d'environ deux pieds et demi à cinq pieds ; les Indiens en aiment beaucoup la chair, mais les blancs n'en mangent que le foie qui est d'un goût fort délicat. C'est à l'embouchure de la rivière Ouiatchouan que se prenait autrefois le poisson en plus grande quantité ; on le préparait même pour l'exportation, tant la pêche y était abondante. Il en est ainsi dans la Belle Rivière et le lac Kenogami pour la truite, le doré, le brochet et la carpe.

Le lac St. Jean communique non-seulement avec le St. Laurent par le Saguenay, mais encore avec le grand lac Mistassini au moyen de quelques portages faciles. De là il est facile de se rendre à la baie d'Hudson par la rivière Rupert qui coule entre cette grande baie et le lac Mistassini. On peut aussi atteindre le St. Laurent du côté ouest par la rivière Batiscan et le St. Maurice, et de même l'Ottawa au moyen de divers lacs et ruisseaux qui forment une chaîne à peine interrompue entre le lac St. Jean et les sources de la Gatineau.

Les principales rivières qui se jettent dans le lac St. Jean sont : 1o. au sud, la *Kushpagan*, en indien " rivière où l'on descend pour arriver au lac " ; c'est la Belle-Rivière ; 2o. la *Métabetchouane* (où l'on descend en fesant portage). La Métabetchouane prend sa source dans le lac aux Rognons, à environ 80 milles de son embouchure. Elle sort de ce lac par une succession de cascades et de rapides qui atteignent parfois une hauteur de 200 pieds jusqu'à ce qu'elle arrive à l'endroit où les eaux qui tombent dans le St. Laurent par la rivière Batiscan se séparent de celles qui vont se jeter dans le lac St. Jean par la Métabetchouane. 3o. *Ouiatchouan*, (de *Uiatshuan*, rivière qui fait des détours). Selon d'autres, ce nom signifie " Vois-tu la chute ? " Elle forme en effet une chute perpendiculaire de 236 pieds à un mille de son embouchure ; 4o. à l'ouest, la *Chamouchouan* pour *Ashuapmouchouan* (là où l'on guette l'orignal) ; 5o. la *Mistassini* qui veut dire "grosse roche". Sur une pointe qui s'avance dans le lac, on voit une roche énorme appuyée sur

quatre ou cinq autres roches entre lesquelles plusieurs personnes peuvent passer de front, en regardant au-dessus de leur tête la grosse roche qui forme comme un large toit.* C'était là une des demeures du terrible manitou des Indiens : il paraît, d'après les derniers rapports, qu'il l'a désertée ; 6o. au nord, la *Péribonka* (rivière curieuse) ; 7o. la *Cacouatimi* (rivière au hibou) ; 8o. la rivière Mistassibi (ou Grande Rivière). Aucune de ces rivières n'est plus étroite que la rivière St. Charles qui coule devant Québec ; la Chamouchouan peut être considérée comme une continuation du Saguenay ; la Mistassini et la Péribonka sont deux rivières considérables qui ont, chacune, un vaste bassin dont le sol est merveilleusement fertile en beaucoup d'endroits.

Les rivières qui coulent au nord du lac St. Jean n'ont pas encore été explorées jusqu'à leur source qui se trouve à la hauteur des terres, point culminant du vaste cadre de la vallée ; mais tous les ans les limites des explorations sont reculées, et peut-être avant longtemps connaîtra-t-on exactement la géographie de cette région qui n'est encore que le domaine de l'ours, de l'orignal, du caribou, du karcajou, du castor, de la loutre, de la marthe et du vison.

Avant que nous donnions un aperçu du climat du lac St. Jean et de la nature du sol qui compose son bassin, il est peut-être utile de faire connaître succinctement les divisions territoriales qui ont été faites tant dans la région proprement dite du Saguenay que dans celle du lac St. Jean, au point de vue de la colonisation et de l'administration municipale.

DIVISIONS TERRITORIALES ET CENTRES DE POPULATION

Entre l'embouchure du Saguenay et la baie de Ha ! Ha ! on peut compter environ 200,000 acres de terres arables. L'anse St. Jean est l'établissement le plus considérable de cette partie du territoire saguenayen ; on y compte près de deux cents habitants. Puis viennent le Tableau, les îles St. Louis, la Ste. Marguerite et le Petit Saguenay où environ une cinquantaine de familles en tout ont fixé leur demeure. — Toute cette région est divisée en townships (cantons) qui sont, à l'est de la rivière, ceux de Tadoussac, d'Albert, de Labrosse, de Champigny et de St. Germain ; à l'ouest, ceux du Saguenay, de Dumas, de Sagard, de St. Jean, de Ducreux, d'Hébert, de Périgny, d'Otis, de Brébeuf, de Lallemant, de Bagot, de Ferland et de Boilleau.

* Cette roche a disparu aussi, ayant été enlevée par les glaces dans une débâcle.

C'est à la Grande Baie ou baie des Ha ! Ha ! que les terres du haut Saguenay commencent à être cultivables. Tout autour de la baie, et jusqu'à Chicoutimi, qui est à une distance de douze milles en ligne droite, les terres, formées d'une riche alluvion déposée par les eaux qui couvraient jadis toute cette étendue, sont occupées, de sorte qu'il n'y reste plus de place à la colonisation. Les paroisses de St. Alphonse et de St. Alexis, toutes deux situées sur le bord même de la baie, dans le township de Bagot, contiennent, la première, environ deux mille habitants, et la deuxième, de neuf à douze cents.

Au nord de la rivière Saguenay, dans l'espace compris entre le township St. Germain et le lac St. Jean, se trouvent les townships de Harvey, Tremblay, Falardeau, Simard, Bourget, Taché et Delisle. C'est à ce dernier township que s'arrête la colonisation de ce côté. Le nord du lac St. Jean, entre la Grande Décharge et la rivière Mistassini, n'a pas été arpenté encore, quoiqu'il soit d'une fertilité remarquable ; mais le manque de communications a empêché les colons de s'y porter, autant que le manque de moyens et l'ignorance complète où l'on a été jusqu'à tout récemment de cette partie du pays.

Une exploration faite, il y a quelques années, dans le township Bourget a démontré que son sol était de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées, et de terre jaune, sablonneuse sur les hauteurs, très-propre à la culture. Il y a là de quoi fonder une des paroisses les plus avantageusement situées du Haut-Saguenay.

Tout l'espace compris entre la Grande Décharge au nord-est, le lac St. Jean au nord-ouest, la Belle Rivière, la rivière des Auinais, les lacs Kinogamishish et le lac Kenogami au sud-ouest, et la rivière Chicoutimi au sud-est, forme une presqu'île qui prend la forme d'un parallélogramme s'étendant sur une longueur de douze lieues environ et une largeur de trois lieues et demie à quatre lieues ; cette presqu'île comprend à peu près 2,450 lots de cent acres chacun. — Elle renferme, en partant du lac St. Jean, et en se dirigeant vers l'est, les townships de Signaï, LaBarre, Kenogami, Jonquière et une partie de celui de Chicoutimi. Dans le township de Kenogami, on a découvert du minerai de fer en quantité considérable.

Le sol, dans une grande partie du township Signaï, est composé d'argile ; c'est une terre d'alluvion boisée de merisier, d'épinette, de

sapin, de bouleau, de pin, d'orme, de frêne et de cèdre. Le climat y est rendu avantageux par le voisinage du lac St. Jean dont les eaux tempérées paralysent, par leur influence sur l'air, les premières gelées d'automne.

Au sud de la rivière Chicoutimi, en allant vers l'ouest, se trouve le township Laterrière. Au sud des lacs Kenogami et Kenogamishish sont les townships Lartigue, Plessis et Mésy. Au sud de la Belle Rivière est le township Caron. Au sud du lac St. Jean s'étendent les townships Métabetchouan, Charlevoix et Roberval ; à l'ouest de ce lac, les townships Ouiatchouan, Ashuapmouchouan, Demeules et Dufferin. Ce dernier township a été arpenté cette année même. Il ne contient pas encore d'habitants. Enfin, au nord-ouest, se trouvent les townships Parent, Normandin et Albanel. Ces deux derniers townships sont ouverts à la colonisation dans des conditions particulières, et nous devrons leur consacrer un chapitre à part. Qu'il suffise de dire pour le moment qu'ils renferment les plus magnifiques terres qu'il soit possible de désirer.

En arrière des townships de Métabetchouane et de Charlevoix ont été ouverts récemment deux townships nouveaux en l'honneur des deux premiers missionnaires qui sont allés au Saguenay. Ce sont ceux de Dequen et de Dablon. Dans le premier, le quart des terres est déjà en voie de culture ; dans le second, environ le huitième. Le sol y est d'une qualité médiocre.

Le township Parent confine au lac, entre la rivière Mistassini et la rivière Ashuapmouchouan ; environ les deux-cinquièmes de son étendue sont en culture. A l'est de ce township, au nord du lac St. Jean, il y a une lisière de sable de quatre milles environ de largeur qui s'étend jusqu'à la rivière Péribonca ; mais en arrière, se trouvent des terres remarquablement fertiles, de chaque côté du petit Péribonca.

La moitié environ du township d'Ashuapmouchouane est en culture. Dans celui d'Ouiatchouane, le tiers des terres est défriché. A la partie est de ce township, le long du lac St. Jean, on a établi la réserve des Indiens, à l'endroit appelé la Pointe Bleue. La moitié du township de Roberval est défrichée ; de même du tiers de celui de Métabetchouane.

Le lac Kenogami (nom dérivé de Thinogami, qui veut dire " lac long ") a dix-huit milles de long sur trois milles de large. Il est très profond ; il se décharge dans le Saguenay par la rivière Chicoutimi et la rivière aux Sables. Tout le côté sud est boisé d'épinettes et de bouleaux ; les pins y sont devenus rares par suite des incendies. Le lac renferme trois petites îles qui feraient d'excellentes prairies ; il reçoit plusieurs rivières dont les principales sont la Cascouïa, l'Upica et la Picouba, toutes fort poissonneuses.

Le lac Kenogamishish (petit lac long) a près de cinq milles de longueur, et une largeur bien moindre que celle du lac Kenogami dont il est séparé par un plateau d'une quinzaine d'arpents. C'est en cet endroit qu'on commence à observer le frêne et l'orme ; ce dernier arbre y atteint parfois les dimensions du pin. Le " petit lac long ", séparé du lac Vert par une étroite langue de terre, se décharge dans la rivière des Aulnaies, qui, elle-même, tombe dans la Belle-Rivière.

La rivière des Aulnaies, qui tire son nom de son cours à travers les aulnes, (en indien *Petsikauananish*) est un étroit ruisseau qui sort du lac précédent ; son cours est lent et tortueux. Jusqu'en 1850, ses bords étaient couverts de longues aulnes qui, en se réunissant des deux côtés, en obstruaient tellement le passage, qu'on avait beaucoup de peine à s'y frayer un chemin à travers les branches entrelacées les unes dans les autres. C'est là cependant qu'ont passé pendant près d'un siècle les canots des marchands de pelleteries. Aujourd'hui les aulnes ont depuis longtemps disparu et la rivière serpente au milieu d'un étroit vallon dont les seuls arbres sont de gros ormes épargnés par la hache du défricheur intelligent. Le foin y pousse en abondance sur un sol fait de glaise noire recouverte d'une riche couche de terre végétale.

A un demi-mille du lac Kenogamishish, la rivière des Aulnaies tombe perpendiculairement du haut d'un petit rocher d'une vingtaine de pieds de hauteur pour faire son entrée dans la Belle-Rivière. C'est là que se trouve le village d'Hébertville, centre d'une vaste paroisse qui compte près de 3,000 âmes, qui a une profondeur de dix-huit rangs tout habités, et qui embrasse la moitié des townships Caron, Mésy et Labarre, et une partie de celui de Signaï.

Il est bon de remarquer dès maintenant que les dimensions d'un township varient entre quarante et cinquante mille acres, sur lesquels il y a en moyenne trente mille acres de terre cultivable.

Dans le township Caron, les trois-quarts des terres sont prises ; dans les townships Labarre et Mésy, environ la moitié, tandis que le township Signaï est aujourd'hui colonisé dans toute son étendue. Deux rangs seulement du township Kenogami, qui avoisine celui de Labarre, sont occupés par les colons ; ces deux rangs se trouvent de chaque côté du chemin Kenogami ; celui du côté sud borne au lac du même nom, et en arrière, jusqu'à la rivière Saguenay, est une région accidentée contenant abondamment du fer titanique.

A côté est le township Jonquière qui compte une population de quinze cents âmes, et dont presque toutes les terres sont prises. Au nord de la rivière Saguenay, faisant face aux deux townships que nous venons de nommer, sont les townships de Simard et de Bourget dans lesquels il ne reste plus de terres à prendre. Nous arrivons enfin au township de Chicoutimi, le plus peuplé de tout le Saguenay, celui qui renferme le port principal, le chef-lieu de toute cette région, la petite ville même de Chicoutimi dont nous allons esquisser les rapides développements.

CHICOUTIMI

Chicoutimi, situé au confluent de la rivière Chicoutimi et de la rivière Saguenay, à deux lieues en-deçà de l'endroit où celle-ci cesse d'être navigable, date de 1846, époque des premiers établissements faits au Saguenay. C'est là que se trouvent les principales scieries de la célèbre maison Price qui, depuis de longues années, fait un si grand commerce de bois. Son établissement de Chicoutimi est un des plus considérables de la province ; il a été le noyau de la ville naissante et est encore aujourd'hui le principal élément de sa prospérité. Il se trouve à l'embouchure de la rivière qui lui déverse ses eaux par une chute perpendiculaire de quarante pieds, tout près de l'ancien poste de la baie d'Hudson.

C'est là que les beaux bois du haut Saguenay sont convertis en madriers, colombages, lambris, boîtes d'emballage, bardeaux, lattes, allumettes et pièces de pavage ; pas une retaille qui ne soit utilisée. Les navires d'outre-mer d'un tonnage moyen viennent prendre ces bois à un mille au-dessous des moulins ; l'hiver, la coupe des billots qui les alimentent procure un emploi lucratif aux colons pauvres ; les chantiers sont en outre un marché avantageux pour les grains et le fourrage dont les colons peuvent disposer.

Durant l'année 1862, il est descendu par les eaux du Saguenay 43,289 billots de pin blanc, 7,000 billots d'épinette et 715 pièces de bois de construction pour les navires, outre une immense quantité de madriers, de planches, de bardeaux...... qui étaient expédiés en goëlette. Il y a quinze ans, l'exportation seule des madriers du Saguenay s'élevait à environ $140,000, et dès 1850, on estimait la valeur du bois directement exporté en Europe à $180,000, sans compter le commerce que la maison Price faisait avec la province du Bas-Canada et avec les Etats-Unis. Depuis lors de grands travaux ont été faits pour faciliter le glissement des billots sur les eaux du Saguenay, et développer en général le commerce du bois qui est, pour ainsi dire, la seule industrie de cette partie de la province. On peut signaler entre autres une somme de $41,000 que le gouvernement a dépensée pour faire construire des glissoires ; mais les droits que le gouvernement a perçus de la maison Price pour le passage des billots lui ont plus d'une fois remboursé cette somme.

En 1878, la maison Price a fait *faire* 188,155 billots d'épinette ; elle n'en *faisait* que 7,000 seize ans auparavant. Mais en revanche, elle n'a livré au commerce que 12,897 billots de pin, dont 4,012 seulement étaient du pin étalon. C'est que les incendies ont fait de terribles ravages dans le Saguenay : ils y ont presque tout détruit le pin, et l'on est obligé d'attendre une nouvelle pousse avant de recommencer les opérations avec cet article sur une vaste échelle. — On pourra juger de l'étendue des affaires que fait la maison Price dans le commerce de bois par le chiffre de $12,319 de droits payés par elle l'année dernière au gouvernement de la province. Cette ancienne et importante maison emploie jusqu'à près de cinq cents hommes dans les scieries de Chicoutimi seulement ; dans celles de la Grande Baie ou baie des Ha ! Ha ! elle en emploie environ une centaine, et c'est elle qui leur fournit tout ce dont ils ont besoin en fait de vêtements et de nourriture.

A quelques pas des scieries on voyait encore il y a quelques années la vieille chapelle de la Mission qui avait plus d'un siècle d'existence et qui se courbait sous le poids du temps. C'était une relique pleine de touchants souvenirs. Les étrangers qui débarquaient à Chicoutimi s'empressaient d'aller la contempler, et ceux qui connaissaient quelque chose des anciennes missions du Canada, quelles que fussent leurs croyances religieuses, n'oubliaient pas de mettre dans leurs sacs de voyage quelques fragments de pierre ou autres objets qui en rappelassent la mémoire. La pierre tumulaire du père Cocquart, mort à Chicoutimi en 1771, n'exis-

tait plus qu'en fragments sur lesquels on distinguait encore quelques inscriptions latines. Les capitaines de navires se montraient avides de recueillir ces débris d'une époque pourtant récente et qui semblait déjà ancienne. Les régistres, les livres d'église, les tableaux, les pierres gravées ont été perdus, abandonnés sans souci dans les chapelles ouvertes à tout le monde ; mais quelques restes néanmoins ont échappé, ce qui les rachète à peine de l'oubli.

Chicoutimi est aussi le siége d'un évêché érigé en 1877. On y voit un collége fondé il y a cinq ans et qui reçoit au-delà de cent élèves. Ses progrès ont été extrêmement remarquables. Mentionnons aussi un couvent fort bien tenu et qui est la pépinière de toutes les institutrices du comté.

La paroisse de Chicoutimi comprend le township tout entier de ce nom et une population d'au moins cinq mille âmes contre 1200 seulement qu'elle avait en 1851 ; elle avoisine le township Bagot qui compte près de deux mille habitants et dont toutes les terres disponibles sont occupées. Au sud-ouest du township de Chicoutimi se trouve celui de Laterrière dont les deux-tiers sont colonisés.

LE GRAND BRULÉ

En suivant le chemin Kenogami à l'ouest, dans la direction du lac St. Jean, la première paroisse qu'on rencontre, après celle de Chicoutimi, est la paroisse du Grand-Brûlé qui renferme quelque chose comme quinze cents habitants. Elle est l'œuvre des pères Oblats qui étaient établis à la Grande Baie en 1844, et qui, sous les soins et la direction du père Honorat, leur supérieur, ont fait la plus grande partie des défrichements et contribué à la colonisation de cet endroit de leur argent encore plus que de leurs paroles.

Vient ensuite la paroisse de St. Cyriac, dont la population est d'environ deux cents âmes.

En continuant toujours la route à l'ouest, on arrive à la paroisse d'Hébertville qui commence à l'extrémité du lac Kenogami. Nous en avons indiqué ci-dessus les dimensions et la population ; il nous reste à en faire connaître l'origine et les développements.

LE TOWNSHIP LABARRE

La colonisation du Haut-Saguenay n'avait fait qu'un premier pas en ouvrant les terres de la Grande Baie et de Chicoutimi. Il en restait un second, non moins important et difficile, pour atteindre le lac St. Jean. A partir de Chicoutimi, la frontière des bonnes terres ne s'étend guère au-delà de la rivière aux Sables, dans le township Jonquière. Il y a, entre elles et celles des bords de la grande vallée du lac St. Jean, une borne naturelle, consistant en moyens rochers, vallons et savanes qui brisent partout la surface du sol, dans l'espace de trois à quatre lieues, jusqu'au township Labarre. On ne pouvait donc s'attendre à ce que les établissements de Chicoutimi s'étendissent peu à peu et comme d'eux-mêmes jusqu'au lac St. Jean. Il fallait d'un seul coup sauter cette barrière pour jeter une nouvelle colonie sur les bords du lac Kenogamishish. Des particuliers n'en seraient pas venus à bout ; il fallait pour cela des sociétés.

Vers 1848, il s'en forma trois, presque en même temps ; une à la Malbaie, une autre à la baie St. Paul, et une troisième à St. Ambroise, près de Québec. La première choisit ses terres le long de la rivière aux Sables ; la seconde prit le township Signaï, sur les bords du lac St. Jean, et le fit arpenter en grande partie ; M. Boucher, curé de St. Ambroise, qui représentait la troisième, entreprit seul, à l'aide de souscriptions recueillies dans sa paroisse et à Québec, de coloniser le township Caron, voisin du précédent.

M. Boucher, dans le cours de ses missions chez les Montagnais, avait eu occasion de bien connaître le territoire du lac St. Jean. Le 23 septembre, 1848, il obtenait du gouvernement un township dans la péninsule de Chicoutimi, moyennant vingt cents l'acre, et, de plus, un octroi gratuit de lots de cinquante acres, de chaque côté de la ligne conduisant de la Grande Baie au lac St. Jean. M. Boucher était doué d'un rare courage ; il en fallait pour entreprendre, avec si peu de moyens, d'établir une colonie à 80 lieues de Québec, à trente-cinq milles de Chicoutimi et à 30 milles des établissements les plus voisins, sans chemins qui y conduisissent.

Il se mit néanmoins à l'œuvre en appelant ses paroissiens à le suivre. Plusieurs le suivirent ; mais bientôt découragés par la distance et la difficulté des communications, la plupart d'entre eux abandonnèrent leur curé. Celui-ci néanmoins ne se rebuta pas. Avec le petit nombre de ceux qui lui étaient restés fidèles, il commença ses premiers défriche-

ments près de la Belle-Rivière. Trois ans plus tard, il n'y avait encore là qu'une soixantaine d'arpents de défrichés dans ce qui allait former avant longtemps une partie de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville.

Plus loin, sur le bord même du lac, s'élève aujourd'hui le village de St. Jérôme qu'entoure une paroisse de 1800 âmes environ. En 1863, on n'y comptait encore que vingt-sept habitants ; cinq ans plus tard, ce nombre s'était élevé à 560 ; aujourd'hui, il est de 1800, comme nous venons de le dire.

Quatre milles et demi plus loin, à l'embouchure de la Métabetchouane, est le poste de la Compagnie de la baie d'Hudson. Les tribus montagnaises y viennent faire la traite des pelleteries. C'est là que les pères Jésuites avaient établi une florissante mission il y a deux cents ans. Le sol de la forêt porte encore les traces de leurs défrichements, et la chapelle qu'ils avaient bâtie pour les sauvages a été relevée de ses ruines.

L'exemple de M. Boucher ne devait pas rester longtemps sans imitateurs. En janvier, 1849, il se formait à Ste. Anne de la Pocatière une autre société de colonisation, sous le titre d'*Association des Comtés de l'Islet et de Kamouraska.* Elle passait sans retard des règlements et composait son premier bureau d'administration des personnes dont les noms suivent :

Islet — F. X. Delâge, curé ; Vincent Martin, médecin.

St. Jean Port Joli — Louis Parent, curé ; P. Dumas et M. Fournier, cultivateurs.

St. Roch des Aulnets — D. H. Têtu, curé ; Ls. Tremblay, médecin.

Ste. Anne la Pocatière — L. A. Bourret, curé ; F. Richard, entrepreneur.

Rivière-Ouelle — Charles Bégin, curé ; P. Garon, notaire ; M. Boucher, cultivateur.

St. Denis — Charles Chapais, marchand ; H. S. Jorre, notaire ; F. Langlois.

Kamouraska — J. H. Routier, curé ; A. T. Michaud, médecin ; C. Lebel, cultivateur.

St. Paschal — N. F. Hébert, curé ; J. B. Martin, notaire.

Le fonds social se composait d'un capital formé d'un nombre indéterminé d'actions à cinquante dollars chacune. Aucun actionnaire n'en

pouvait avoir plus de trois. Chaque action représentait un lot de cent acres. Les actions se payaient en dix versements, ce qui faisait cinq dollars tous les six mois. L'association acceptait le travail des actionnaires pauvres en paiement de leurs actions.

Au bout de cinq ans l'association devait être dissoute et les lots tirés au sort. Chaque actionnaire devenait alors possesseur d'un lot de cent acres, plus ou moins défrichés, avec une petite maison, si les moyens de l'association le permettaient. Elle pouvait cependant réserver la récolte de la sixième année pour achever les travaux ; de même, elle pouvait abandonner au gouvernement chaque lot endetté de douze dollars, afin d'acquitter l'achat du fonds.

L'association se proposait d'ouvrir un nouveau débouché à la colonisation en offrant au surplus de la population des deux grands comtés de l'Islet et de Kamouraska des établissements avantageux, et accessibles principalement aux personnes de la classe agricole qui ne pouvaient acheter de terres à un haut prix. On donna la préférence au Saguenay 1o. parce que les terres s'y vendaient vingt cents l'acre, au lieu de quarante, comme sur le côté sud du fleuve ; 2o. parce qu'elles étaient de beaucoup supérieures aux terres situées en arrière de ces deux comtés ; 3o. parce que, depuis le commencement de la colonisation du Saguenay, une partie de l'émigration des paroisses du sud s'y portait déjà d'elle-même.

Ces raisons, corroborées par de nombreux rapports dignes de foi sur la grande fertilité du sol et la douceur comparative du climat du lac St. Jean, décidèrent l'association à faire explorer au printemps les environs de ce lac, et elle choisit pour cette mission MM. Hébert, curé de St. Paschal, Cyrille Roy et George Lévêque, de la Rivière-Ouelle, Louis Toussaint Pelletier, de St. Roch, P. Dumas, de St. Jean, et Call. Gagné, de l'Islet.

Cependant le bureau d'administration n'avait pas attendu le résultat de l'exploration projetée pour s'assurer auprès du gouvernement de la possibilité d'avoir des terres au lac St. Jean. Elles étaient alors en grande demande. Tout le monde parlait du Saguenay ; il eût peut-être été imprudent d'attendre la fin de l'hiver. M. Hébert fut donc chargé de se rendre à Montréal, où siégeait alors le gouvernement, pour en obtenir le terrain nécessaire. Il y fut très-bien accueilli et obtint à peu

près tout ce qu'il désirait. Un ordre en conseil du 14 février, 1849, lui accorda le township Labarre et un autre township, sur le lac St. Jean, à la condition habituelle d'ouvrir des chemins. Les terres n'étaient cédées au prix de vingt cents l'acre que jusqu'au 31 décembre suivant ; passé cette date, elles devaient être de quarante cents ; mais cette dernière condition ne fut jamais exigée, et le prix des terres du lac St. Jean n'en a pas moins continué jusqu'à présent de n'être que de vingt cents l'acre.

Le gouvernement était d'avis que des conditions aussi libérales suffiraient pour répondre aux besoins de la colonisation et retenir dans le pays le surplus de la population des vieux établissements. Il pensait que les colons du Saguenay trouveraient, après le 1er janvier, 1850, dans différentes directions, des établissements plus ou moins avancés, et qu'ainsi ils seraient délivrés des misères sans nombre attachées à l'ouverture d'un nouveau pays. Mais ces prévisions ne devaient pas être justifiées en si peu de temps.

De bonne heure au printemps, les explorateurs firent leurs préparatifs. Arrivés à Chicoutimi le premier juin, ils s'acheminaient dès le lendemain, munis de bons guides, vers le lac St. Jean, explorant soigneusement le pays après s'être divisés en plusieurs bandes qui se réunissaient à des endroits convenus. Ils purent examiner de cette façon une bonne partie des terres de Labarre, de Caron et de Métabetchouane, et le 9, ils étaient de retour à Chicoutimi " contents et satisfaits ", suivant les expressions de leur rapport, convaincus qu'entre les townships de Labarre et de Métabetchouane s'étendait un terrain supérieur, pouvant recevoir au-delà de trois mille colons.

Le rapport de cette exploration fixa définitivement le choix du bureau d'administration sur le township Labarre. Aussi, M. le curé Hébert s'y rendait-il au mois d'août suivant avec quarante-quatre hommes. Le 21 de ce mois, le premier arbre était abattu au lac Wikwi, qui tient au lac Kenogami par un étroit canal ; puis, M. Hébert alla planter sa tente à l'autre bout du lac Kenogamishish, à l'emplacement actuel du village d'Hébertville.

On a vu plus haut ce qu'est aujourd'hui la paroisse d'Hébertville avec ses trois mille habitants et ses dix-huit rangs de terre tout occupés. Il a fallu vingt-huit ans pour en arriver là ; mais les commencements

furent lents et pénibles. Quelques détails rétrospectifs à ce sujet ne peuvent manquer d'intéresser le lecteur.

La première année, les travaux ne durèrent que deux mois ; on fit un abattis de deux cents arpents, prêt à être brûlé le printemps suivant, et l'on ouvrit un chemin d'hiver de cinq milles de longueur sur la rive droite de la rivière Chicoutimi. Il en coûta à l'association cette année-là $3,190.

La deuxième année, M. Hébert revenait au printemps avec un parti pourvu de tout l'attirail nécessaire à un grand chantier : chevaux, vaches, provisions, planches, madriers. A leur arrivée au portage des Roches, sur le lac Kenogami, il restait aux pionniers seize milles à faire pour atteindre la première limite du township Labarre. Outre plusieurs rivières et ruisseaux à traverser, le terrain partout couvert de bois et brisé par des rochers, des vallées et des marais, offrait des difficultés presque insurmontables. Le transport sur le lac était bien le plus facile, mais on n'avait que deux petites barges d'une douzaine de pieds de long. La nécessité fit trouver le moyen de se tirer d'embarras. On construisit sur-le-champ un radeau de 40 pieds de long sur 20 de large : au milieu on plaça les provisions et les animaux, et quarante hommes se placèrent sur les bords du radeau pour ramer ; soixante voiles furent tendues et l'on s'avança lentement après avoir récité les litanies de la Vierge. Deux barges disposées à l'avant et poussées par huit hommes accélérèrent la marche. Vingt-quatre heures après on arrivait à l'autre bout du lac. C'était le 25 mai. Les travaux commencèrent aussitôt et durèrent cinq mois. Cent vingt-cinq hommes y furent employés ; ils firent un nouvel abattis de 400 arpents prêt à être brûlé l'année suivante, un chemin de 20 arpents entre les lacs Kenogami et Kenogamishish, et un autre chemin de 50 arpents sur les bords du Kenogamishish ; deux granges furent construites, le chemin de la Grande Baie au Grand-Brûlé réparé et raccourci ; enfin, tous les préparatifs furent faits pour que l'on pût semer au printemps du grain et des patates.

On ne pouvait alors se rendre au township Labarre qu'en suivant la rivière Chicoutimi, ou bien en allant de la Grande Baie au portage des Roches ; mais il y avait cinq milles de chemin à faire à neuf pour compléter cette dernière route. M. Hébert et ses hommes réussirent à en faire une route assez passable pour des charges de 800 livres ; mais néanmoins, il fallait encore, deux ans après, toute une journée pour faire les onze milles qui séparent le Grand-Brûlé de la baie des Ha ! Ha !

———

L'année 1851 vit les premiers colons qui aient passé un hiver au Saguenay : ils étaient au nombre de quatorze. Ils avaient, durant l'hiver, battu le grain et coupé 350 billots de pin pour les constructions qu'ils auraient à faire l'été suivant. Dès le printemps, 75 autres colons vinrent les aider à faire un abattis de cinq cents arpents, à semer 200 minots de grain et 60 minots de patates, à améliorer les anciens chemins, à construire trois maisons de 20 pieds sur 18, trois granges de 20 pieds sur 42, cinq hangars et deux camps d'hiver. En même temps on élevait à la chute de la rivière des Aulnaies, endroit précis où devait se bâtir un jour le village d'Hébertville, une scierie pour travailler sur place tout le bois de charpente, et un moulin à farine qui allait permettre aux colons de ne plus être obligés de se rendre à Chicoutimi pour faire moudre leur grain.

Voilà quels furent les commencements modestes et pénibles de la colonisation du township Labarre. L'association avait retiré de ses actionnaires une somme de onze mille quatre cent quarante-six dollars avec lesquels elle avait fait faire tous les travaux, mais elle redevait encore au gouvernement $3,520 qu'elle était guère en mesure de lui payer. Néanmoins, la colonisation du lac St. Jean était désormais une chose réelle, un fait accompli : il ne manquait plus que des chemins pour assurer les communications, l'un entre le lac et Chicoutimi ou la Grande Baie, l'autre entre ces deux derniers endroits, et un troisième enfin entre le lac et Québec même, la capitale de la province.

CHEMIN DE QUÉBEC AU LAC ST. JEAN

On a vu plus haut ce que le gouvernement provincial a fait pour les deux chemins de Kenogami et de Sydenham, le premier qui conduit de Chicoutimi au lac, le second qui va de la Grande Baie à Chicoutimi. Quant au chemin qui relie directement le lac St. Jean à Québec, il n'est ouvert que depuis deux ans. Avant cette époque, les colons de la vallée du lac avaient 65 milles à faire avant d'atteindre la Grande Baie, puis un trajet de 165 milles de plus, par ce qu'on appelait le chemin Bagot, pour se rendre à Québec.

Par le nouveau chemin, une distance de 140 milles seulement les sépare de la capitale ; voilà donc du coup un chemin raccourci de 85 milles. Il y a des maisons de campement construites sur son parcours, avec de bonnes écuries pour la commodité des voyageurs, et les personnes chargées des postes sont obligées de tenir le chemin en bon ordre. Ce chemin aboutit à Métabetchouane, sur le lac, par une extrémité, et par

l'autre à Stoneham, éloigné de quinze milles de la ville. — Il a 24 pieds de largeur ; on y a fait passer au printemps dernier des bestiaux qu'on est venu vendre à Québec ; mais il a besoin d'être amélioré et élargi en certains endroits pour répondre amplement aux besoins de la colonisation et au transport des animaux qui pourrait s'y faire sur une grande échelle.

C'est aux années 1847 et 1848 qu'il faut remonter pour trouver la première mention de ce fameux chemin direct de Québec au lac St. Jean qui fut si longtemps regardé comme une chimère et qui n'est devenu une réalité que depuis deux ans. — A cette époque (1847-48), MM. Blaiklock et Duberger, arpenteurs, furent chargés de faire une exploration qui permît d'établir la ligne que le chemin devait suivre, s'il était praticable, et il résulta de leur rapport " qu'il était inutile de chercher plus longtemps à ouvrir un chemin à travers un pays qui n'était nullement propre à l'agriculture et brisé par des chaînes de montagnes escarpées, tandis que cette exploration entraînait des dépenses considérables sans avantage pour le service public " ; et M. J. H. Price, alors commissaire des Terres de la Couronne, disait en manière de conclusion dans son rapport ministériel : " En examinant les opérations faites par MM. Blaiklock et Duberger, telles qu'elles sont indiquées dans les plans de M. Blaiklock, il paraît que, bien que l'on puisse tracer jusqu'à la rivière Jacques-Cartier, et probablement quelque peu au-delà, un chemin passable qui serait la continuation du chemin actuellement ouvert jusqu'à Stoneham, cependant la nature escarpée et montagneuse du pays, sur un espace de plusieurs milles à l'est ou à l'ouest de la ligne d'exploration, fait qu'il est impossible de tracer ou même d'ouvrir un chemin d'aucune espèce, pendant que le sol, à cause de sa nature pierreuse, n'est nullement propre à la culture, sauf quelques lisières de terrain isolées dans le voisinage des rivières. "

Toute idée de pratiquer un chemin à travers une pareille région, qui s'offrait dans des conditions si défavorables, fut donc abandonnée, et toutes les tentatives faites depuis 1848 jusqu'en 1876 ont été regardées comme peu sérieuses. — Aujourd'hui, le chemin est fait et le sol n'a cependant pas changé, les montagnes ne se sont pas déplacées, les escarpements n'ont pas baissé, mais la nécessité est une loi impérieuse qui soumet la nature elle-même à ses exigences, comme cela vient d'être démon-

tré une fois de plus par le percement du chemin direct de Québec au lac St. Jean à travers les forêts, les rochers, les escarpements et les terrains pierreux !

Un dernier mot sur la colonisation du township Labarre. Dans son rapport de l'année 1868, M. Lesage, sous-commissaire du département de l'Agriculture, s'exprime ainsi :

" Il faut avoir parcouru cet espace de trente-six milles qui s'étend entre Hébertville et Chicoutimi pour se faire une idée des misères et des fatigues qu'ont endurées les intrépides colons de ce pays jusqu'à ces années dernières. Il faut surtout avoir entendu de leur propre bouche les récits émouvants qu'ils en font. Dans les premiers temps, quand tout leur manquait, c'était à Chicoutimi et à la Grande Baie qu'il leur fallait aller chercher leurs approvisionnements.

" Ces rudes commencements leur ont porté bonheur, la Providence s'est laissé toucher par tant de courage ; aujourd'hui ils peuvent se suffire à eux-mêmes. Il ne leur manque plus qu'un médecin ; j'espère qu'ils n'en seront pas longtemps privés maintenant, car il y a là de quoi tenter l'ambition des jeunes gens de la Faculté qui cherchent à s'établir. Il ne s'agit pas seulement d'Hébertville, mais encore de tous les établissements qui se trouvent au-delà dans toutes les directions. Un bon médecin qui s'y établirait porterait secours à bien des misères et acquerrait en peu d'années une position fort enviable.

" La plupart des colons d'Hébertville sont venus des comtés de l'Islet et de Kamouraska ; il suffit de jeter un coup-d'œil sur leurs maisons, leurs granges et leurs clôtures pour le reconnaître. On en compte cependant un certain nombre qui sont originaires du comté de Charlevoix. A la sortie de l'église, je pris un intérêt extrême à examiner cette population ; je fus frappé de son allure vive et intelligente. Loin d'avoir altéré ses traits, le travail et les fatigues lui ont imprimé un cachet d'énergie et de fierté que l'on trouve rarement à un degré pareil. C'est d'ailleurs un fait incontestable que les habitants des nouveaux établissements offrent partout l'exemple du progrès et de l'activité. A peine ont-ils satisfait aux besoins les plus impérieux que vous les voyez de suite témoigner de l'intérêt pour l'éducation, s'occuper de leurs affaires municipales et, au besoin, raisonner fort sainement sur les affaires politiques. Il y a certaines plantes qui, pour atteindre tout le développement dont elles sont susceptibles, ont besoin d'être arrachées du sol dans lequel elles ont germé et d'être transplantées ailleurs ; on dirait que la conquête du sol vierge a le même effet sur la classe des défricheurs."

Continuons notre route à l'ouest. Nous tombons dans le township Caron dont il a été parlé ci-dessus, puis dans celui de Métabetchouane dont un tiers est habité, et où se trouve la paroisse St. Louis qui contient plus de huit cents habitants. La rivière Métabetchouane est considérable à son embouchure ; on la traverse commodément sur un grand bac à l'aide d'un fil de fer tendu d'une rive à l'autre. C'est là qu'on peut voir un petit bateau-à-vapeur ancré au-dessus de la traverse ; ce bateau appartient à la maison Price qui s'en sert pour remorquer ses bois de construction vers la Petite Décharge et transporter des provisions de chantier.

On traverse ensuite le township Charlevoix dont les deux-tiers sont en culture, puis celui de Roberval dont la moitié est colonisée et qui contient la Pointe-Bleue, appelée de son nom patronymique paroisse de Notre-Dame du Lac, et où il n'y a pas moins de six cents habitants. Là s'étalent de beaux champs de blé, d'orge et d'avoine.

Puis on entre dans le township Ouiatchouane dont le tiers des terres est en culture, tandis que dans celui de Chamouchouane, qui l'avoisine à l'ouest, on trouve la moitié des terres occupées par les colons.

Il y a quelques années à peine, le chemin Kenogami ne dépassait pas le township Ouiatchouane. Les gens de cette partie du pays n'avaient pour tout chemin qu'un sentier à travers le bois ; ils voyageaient en canots d'écorce par la rivière Chamouchouane et le Lac. Malgré ces difficultés de communication, les défrichements y étaient déjà fort avancés il y a dix ans, quoiqu'ils eussent à peine quatre années d'existence. On pressentait que la colonisation y marcherait rapidement, et, en effet, la paroisse St. Prime, qui ne date que de cette époque, " 1868 ", compte aujourd'hui déjà plus de huit cents habitants. La paroisse de St. Félicien, qui comprend aussi une partie du township Chamouchouane, et qui ne date que de cinq ans, renferme déjà quatre cents habitants au minimum.

A l'ouest de ce dernier township est celui de Demeules, dont le tiers est colonisé, et plus à l'ouest encore est le canton Dufferin qui est arpenté cette année même. Toute cette région, comprise entre la rivière Métabetchouane et la rivière Chamouchouane, contient quelque chose comme deux cent cinquante mille acres de terres arables, et confine au township Normandin dont nous avons promis de faire une mention spéciale.

LE TOWNSHIP NORMANDIN

Ce township, nouvellement arpenté, a une superficie de 50 milles, sur lesquels il y a près de 50,000 acres de terres arables, c'est-à-dire qu'il peut recevoir cinq cents colons ayant chacun un lot de cent acres en bonne terre.

La colonisation de ce township a été entreprise cette année même par une société qui a pris le nom de " Société de colonisation de la vallée du lac St. Jean " ; elle est composée de cinquante membres qui ont obtenu du gouvernement provincial une concession de 20,000 acres dans le dit township, chacun des sociétaires recevant en même temps le privilége de prendre quatre lots ; ces quatre lots par personne, le lot étant de cent acres dans les conditions ordinaires d'établissement, donnent quatre cents acres ; soit, au total, 20,000 acres.

La concession est faite moyennant vingt cents l'acre, prix en quelque sorte établi des terres du lac St. Jean. Si le gouvernement le percevait directement, il retirerait $80.00 pour chaque lot de 400 acres ; mais la société en retire $90.00, parce qu'elle réserve un fonds de dix dollars par chaque lot de quatre cents acres pour dépenses imprévues et autres de toute nature.

Chaque sociétaire est tenu de payer ses quatre lots de cent acres dans l'espace de dix-huit mois, par versements de $22.50 tous les six mois. Le premier versement a été fait comptant, avant tout préliminaire, et les travaux ont immédiatement commencé.

Les sociétaires ont tiré au sort les lots qu'ils devaient prendre et ils ont laissé de côté une réserve de quatre cents acres pour l'érection d'un village et la construction d'une scierie et d'un moulin à farine.

Mais comme en dehors de la concession de vingt mille acres qui lui est faite en bloc par le gouvernement, il reste de vingt-cinq à trente mille acres de terre arable dans le township Normandin, la société est actuellement en instance auprès du cabinet provincial pour qu'il lui soit permis d'établir une deuxième catégorie d'actionnaires à qui elle concèdera des lots de cent acres.

Cette dernière facilité est surtout établie en vue de favoriser les gens du Saguenay, déjà à l'étroit dans certains townships. Beaucoup d'entre eux veulent aller sur de nouvelles terres, et comme ils savent aujourd'hui que le township Normandin est fertile entre les fertiles, c'est de ce côté qu'ils cherchent à se porter. Déjà les paroisses d'Hébert-

ville et de St. Jérôme sont prêtes à fournir un contingent de deux cents colons.

Si la société obtient de pouvoir étendre ses opérations et de créer plusieurs catégories de colons en dehors des cinquante actionnaires primitifs, elle pourra librement entamer le township Albanel, au nord-ouest de celui de Normandin, et qui ne contient pas moins de 40,000 acres de terre arable. Le fait est que les récentes explorations ne portent pas à moins de 150,000 acres le nombre des bonnes terres qui se trouvent dans la presqu'île formée par les rivières Chamachouane et Mistassini.

Quant à la vallée de la Mistassini proprement, son sol est aussi vaste que sa fertilité est merveilleuse.

Le grand chemin du lac St. Jean s'arrête à six milles en deça de la limite du township Normandin ; pour que les colons puissent avoir accès à ce dernier, il faut de toute nécessité que le gouvernement fasse faire sans retard ces six milles de chemin ; c'est ce qui a eu lieu dans le cours de juillet dernier. De là un des avantages immédiatement appréciables de l'établissement entrepris par la Société de Colonisation.

Un autre avantage, et le plus grand de tous, c'est que la Société se fait payer en dix-huit mois le prix de chaque lot de quatre cents acres, tandis que le gouvernement accorderait pour cela à chaque colon un délai de cinq ans, suivant les règles ordinaires. — Il est vrai que la Société se fait payer dix dollars de plus que le gouvernement ; mais aussi la colonisation et les chemins se font sans aucun retard, les travaux avancent aussi rapidement que les versements ont lieu, et l'arpentage n'éprouve aucune espèce de délai. L'action du gouvernement serait lente ; celle de la Société est rapide. Les colons, laissés à eux-mêmes, progresseraient péniblement ; grâce à une société qui possède des ressources, le développement du township sera prompt et le nord-ouest du lac St. Jean offrira bientôt un vaste champ de culture qui ne fera que s'agrandir largement tous les jours.

La Société fait faire actuellement un chemin de six milles de longueur qui doit conduire d'un bout à l'autre de la concession qui lui a été faite. C'est un chemin rudimentaire ouvert avec le seul objet de permettre aux colons de communiquer entre eux ; il ne coûte pour commencer que cinquante dollars par mille : mais on le perfectionnera graduellement, au fur et à mesure que les versements se feront, jusqu'à ce

qu'on arrive à en faire un bon chemin carossable, ce qui ne devra pas coûter moins de deux cents dollars par mille.

La Société fera aussi construire des moulins à farine et des scieries. Le township Normandin, baigné par la rivière Ticouapee, un des bras de la Mistassini, ne manque pas de pouvoirs d'eau, ni de bois de commerce, tels que le bouleau, l'épinette, le merisier, le frêne, le sapin, le tremble, le peuplier, le mélèze (tamarac), l'orme, et aussi le pin, quoique ce dernier produit de la forêt soit en quantité moindre que les autres.

" La Société de Colonisation du bassin du lac St. Jean " a été fondée par des particuliers dont quelques-uns sont des capitalistes, d'autres marchands, et le reste pour la plupart des gens à l'aise, animés uniquement d'un but patriotique, celui d'ouvrir à la colonisation une magnifique région agricole, de faciliter ses relations avec les autres parties de la vallée du Lac déjà habitées, et de donner l'exemple de ce que l'on peut faire dans notre pays quand on sait employer ses moyens et diriger avec intelligence l'esprit d'entreprise.

La plupart des sociétaires n'iront pas s'établir eux-mêmes sur les lots que le sort leur a donnés ; mais ils y enverront leurs proches, parents à tous les degrés, et leurs amis qu'ils désirent voir s'établir dans la province, au lieu d'aller demander bien loin de leurs foyers, au Manitoba par exemple, des terres qui sont loin de leur faire défaut dans leur propre pays. Une pareille initiative mérite tous les encouragements et doit stimuler le zèle de toutes les personnes entreprenantes. C'est tout un avenir qui s'ouvre à la colonisation rapide de cette admirable vallée du lac St. Jean qui, avec le temps, deviendra le grenier de la province et constituera le *back-country* de la capitale. En y développant la colonisation, on y multipliera nécessairement les communications, et bien des projets qui paraissaient chimériques, il y a quelques années, qui semblent encore aujourd'hui d'une réalisation presque insurmontable, deviendront en quelque sorte faciles.

La nécessité est une grande loi et le progrès n'en est que la conséquence.

Le nord du lac St. Jean n'est pas encore habité, et il faut se rendre, en revenant de l'ouest à l'est, jusqu'à l'île d'Alma située entre la Grande et la Petite Décharge, pour trouver de nouveau les établissements des colons.

L'île d'Alma contient une paroisse appelée St. Joseph d'Alma qui renferme environ quatre cents habitants. Au sud de la Petite Décharge s'étend le township Signaï où l'on voit grandir l'établissement de la rivière Grandmont, devenu la paroisse St. Gédéon, ainsi baptisée en l'honneur de M. Gédéon Ouimet, le surintendant de l'Instruction Publique ; cette paroisse ne compte pas moins de trois cent cinquante habitants.

De l'île d'Alma à Hébertville, on communique par un chemin de douze milles de longueur. Ce chemin a une largeur de près de quinze pieds.

Puis, après avoir parcouru toute la rive nord du haut Saguenay, on arrive au township Tremblay où se trouve la paroisse de Ste. Anne qui ne contient pas moins de mille âmes. Ste. Anne est située en face de Chicoutimi.

Dans le township Harvey, plus à l'est, au nord de la baie de Ha ! Ha ! s'étend la paroisse de St. Fulgence qui renferme au bas mot douze cents habitants.

La paroisse St. Dominique, une des plus considérables et des plus avancées du Saguenay, est située sur la rive sud de la Grande Décharge ; elle occupe le canton de Jonquière ; sa population est de près de quinze cents âmes.

Voilà pour la nomenclature des principaux centres de population que contiennent le bassin du lac St. Jean, dans ses parties présentement habitées, et la vallée du Saguenay, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au point où elle se jette dans le Lac. Ces différents centres renferment, avec quelques établissements épars et isolés, une population totale qui approche du chiffre de trente mille âmes. Tel est le résultat auquel en est arrivée aujourd'hui la colonisation de cet admirable pays après trente-deux années seulement des plus pénibles efforts.

LE TOWNSHIP RACINE

PROJET DE COLONISATION

Le mouvement considérable qui se fait vers le lac St. Jean a déterminé le printemps dernier la formation d'une autre société pour la colonisation spéciale d'un vaste espace situé au nord-est du lac, et qui devra prendre le nom de township Racine.

Le but de la société est d'aider un certain nombre de familles pauvres à s'établir sur le domaine public, et, pour y parvenir, elle achète du

gouvernement deux cents lots ou plus s'il y a lieu. Ces lots devront être partagés entre les associés au bout de cinq ans, chaque associé pouvant se réserver quatre actions, dont chacune donne droit à un lot de cent acres.

La Société fera arpenter le township à ses frais, sous la direction du département des Terres de la Couronne, et les frais qu'elle encourra pour cet objet seront déduits du prix de vente des terres.

Pour faciliter de plus l'œuvre de l'Association, le gouvernement consent à ce que la balance du prix des terres soit laissée entre ses mains pour par elle être employée à faire les chemins de colonisation nécessaires dans les limites du dit township.

De son coté, l'Association s'engage à faire les travaux réglementaires sur tous les lots, dans l'espace de cinq ans. Ces travaux seront donnés à l'entreprise pour une somme déterminée, et les entrepreneurs emploieront pour leur exécution des chefs de famille qui désirent s'établir dans le voisinage immédiat des lots de l'Association.

Les travaux à faire sur les douze cents lots appartenant à la Société exigent vingt-cinq ou trente mille journées d'hommes ; et chaque chef de famille consacrant un tiers de son temps pendant les deux premières années de son établissement au service de l'Association, il s'en suit que de cent-vingt à cent cinquante familles pourront ainsi trouver un travail assuré, et seront mises en mesure d'attendre la récolte sur leurs propres lots.

Les associés paient au début, ou aussitôt que l'arpentage du township aura été fait, la somme de cinq dollars pour chaque lot pris par eux ou en leur nom.

Les dépenses pour exécution de travaux et ouverture de chemins seront défrayées par le paiement mensuel d'un dollar et demi par lot pendant les cinq années que devra durer l'Association. Le paiement d'une autre somme de cinq dollars par lot devra se faire lors de la livraison des titres ou patentes, lorsque l'Association sera dissoute.

Lorsque les travaux de colons auront été exécutés conformément au certificat de l'agent du gouvernement, le partage des lots aura lieu de la manière suivante. Une expertise sera faite par des personnes choisies par les associés, et tous les lots seront évalués relativement à leur situation ou aux avantages quelconques qu'ils présentent ; ensuite, les associés feront leur choix, et s'il arrivait que plusieurs associés fissent choix d'un même lot, le lot ainsi choisi sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant. Enfin, lorsque le partage aura été complété, la somme provenant

de l'adjudication générale formera une masse dont on distraira les paiements déjà faits par les associés, et le reste sera divisé également entre eux.

Telles sont les conditions auxquelles la nouvelle société entend entreprendre et compléter le défrichement de deux cents lots de terre dans une des parties les plus fertiles du bassin du Lac St. Jean. Ces conditions, on le voit, sont simples et mises à la portée du plus grand nombre. Comme il n'y a là encore qu'un projet et que la société n'est elle-même qu'en voie de formation, ça n'est pas avant un an ou deux que l'on pourra constater les résultats et juger des travaux accomplis.

Il nous reste à faire voir sous quels autres rapports la région du lac St. Jean est particulièrement intéressante et le prix inestimable qu'elle offre aux plus nobles ambitions et au patriotisme le mieux éclairé.

CLIMAT, SOL ET PRODUCTIONS

Il y a longtemps qu'on a dit que la vallée du lac St. Jean deviendrait un jour le grenier de la province de Québec ; le fait est qu'elle peut former à elle seule une province tout entière, et, dans tous les cas, elle est destinée à être avant peu d'années un vaste siége d'approvisionnements pour la capitale en même temps que le but vers lequel tendront les plus sérieuses et les plus actives tentatives de colonisation.

Il y a dix ou douze ans, c'est à peine s'il y avait un chemin entre la Grande Baie et le Lac ; dans les autres parties de cette région encore aux sept-huitièmes déserte, il n'y avait que des ébauches de routes, et quelques centaines de familles seulement y étaient établies. Aujourd'hui, on l'a vu, la colonisation, se développant sans casse, tend à enserrer le lac tout entier ; la voilà déjà qui s'avance rapidement vers l'ouest par les townships Normandin et Albanel ; bientôt elle va envahir le nord, et les vallées de la Péribonca et de la Mistassini déploieront pour l'homme toute leur fécondité. C'est que la vallée du lac St. Jean possède des avantages exceptionnels de sol et de climat qui la rendent éminemment productrice et en font peut-être le meilleur champ de culture de toute la province.

" Le climat du lac St. Jean ", disait M. Bouchette il y a déjà un demi-siècle, " est aussi doux et même plus doux que celui de Montréal. Quand, à Chicoutimi, les oignons, les patates et les choux gelaient le 23 septembre, 1832, ils étaient restés absolument intacts au lac St. Jean jusqu'au 12 octobre. On peut cultiver même le melon sur les bords du

Lac, et les nuits y sont moins froides que dans le reste du pays. En 1828, la récolte manquait presque complètement dans le district de Montréal et dans le Haut-Canada, tandis que le blé du lac St. Jean était venu très-bien. Avant même que le lac ne soit libre de glace au printemps, la terre y est propre à la culture, du moins jusqu'à un pied de profondeur, ce qui suffit pour semer diverses espèces de légumes. "

Le lac St. Jean est pourtant à trente lieues au nord de Québec, en ligne droite, mais il est entouré d'un cadre de montagnes qui se rapprochent assez de ses rives du côté sud, mais s'en éloignent jusqu'à 30 à 35 milles du côté nord et ouest. Il y a moins de neige au nord des Laurentides qu'au sud ; dès qu'on a dépassé la hauteur des terres, on sent de suite la différence ; le printemps y commence deux, et même trois semaines plus tôt qu'à Québec. Les montagnes au nord de la vallée ne sont pas aussi hautes que celles qui sont au nord-est, ce qui fait que le vent de nord-est est à peu près inconnu dans cette région, et, quand il souffle, il est toujours plus sec et plus léger. C'est que le vent de nord-est change de caractère en changeant de pays. Ce vent, qui est le fléau de la rive sud du St. Laurent, vient d'une étendue de mers dont la surface prolongée jusqu'au pôle le sature sans interruption d'humidité et de froid ; mais à mesure qu'on avance dans l'intérieur du pays, il diminue graduellement d'intensité ; il est plutôt sec qu'humide, plutôt léger et agréable que pesant et fâcheux. La raison en est que le vent de nord-est n'arrive dans l'intérieur du pays qu'après avoir franchi un rempart de montagnes où il se dépouille des vapeurs dont il était chargé.

Le Lac étant abrité ainsi des deux côtés, le climat y est comparativement doux. Il est aussi bien moins variable, plus réglé que dans le reste de la province ; c'est ce qu'attestent les observations météorologiques faites à différents intervalles et les tableaux de comparaison dressés par les arpenteurs qui en ont fait une étude spéciale. Les chaleurs ni les pluies n'y sont pas excessives comme dans la plus grande partie du district de Québec ; en un mot, le bassin du lac St. Jean est placé dans les circonstances climatériques les plus favorables pour la culture de tous les grains qu'on récolte généralement dans nos campagnes. Le blé d'automne, dont on a fait l'essai récemment, y vient fort bien, et de mieux en mieux, à mesure qu'on avance vers l'ouest.

M. John Sullivan, arpenteur, a vu en 1873, au lac St. Jean, le plus beau blé et la plus belle orge qu'il eût jamais vus ; la feuille de la patate y était encore verte dans la dernière quinzaine d'octobre, ce qui prouve

que le climat de la vallée est favorable aux céréales et aux plantes potagères. Du reste, c'est un fait connu que le blé du lac St. Jean est supérieur même à celui de la province d'Ontario. Presque tous les ans, les colons ont un excédant de production, mais qu'ils peuvent difficilement écouler, faute de marchés rapprochés. Celui qui l'est le plus pour eux est Chicoutimi ; mais, pour y atteindre, il leur faut faire un trajet qui varie de soixante à cent milles en longueur, suivant l'endroit qu'ils habitent.

Ce qui réussirait parfaitement dans le haut Saguenay, c'est la culture de la betterave, parce que le sol y est favorable et les pouvoirs d'eau nombreux. Il en est ainsi pour les navets. Sur une seule ferme, à la Grande Baie, M. Blair, l'agent de M. Price, en a récolté l'année dernière quatre mille minots. Mais, au point de vue agricole, la richesse future du lac St. Jean consistera surtout dans l'élevage des bestiaux, des moutons et des porcs. — Il y a là toute une mine à exploiter. Pour ne citer qu'un exemple récent, nous dirons que M. Blair, que nous venons de mentionner, a engraissé l'année dernière, sur la ferme des MM. Price, trente bœufs qui ont été achetés à Québec par M. John Gibb et envoyés en Europe. On a reconnu partout sur leur passage que jamais la province de Québec n'avait expédié de plus beaux animaux ; on les trouvait même supérieurs aux bœufs de l'Ouest. Heureusement pour les colons du Saguenay qui n'ont pas de marchés à la main, les acheteurs de produits se rendent eux-mêmes de Québec à Chicoutimi ou à la Grande Baie et, là, achètent en gros des habitants ; ceux-ci expédient aussi en goëlette leurs produits sur les marchés de la ville ; mais le transport en goëlette est trop incertain pour constituer un trafic régulier ; aussi les bouchers de Québec envoient-ils eux-mêmes leurs agents à Chicoutimi et à la Grande Baie faire des achats de bestiaux et de porcs.

Un autre commerce qui a pris une importance réelle au Saguenay est celui des bleuets ; il rapporte environ 20,000 dollars par année.

Entre Métabetchouane et les environs de la Mistassini il y a plus de trois cent mille acres de terres arables ; c'est une vallée qui a près de dix lieues de profondeur en certains endroits. Le terrain y est excellent, étant généralement formé d'une riche terre noire, souvent argileuse et couverte d'une belle couche végétale.

De Métabetchouane au lac Kenogami l'argile a cent pieds d'épaisseur.

La partie sud et est du Lac, entre Métabetchouane et la Grande-Décharge, comprenant les townships Métabetchouane, Caron et Signaï, renferme plus de cent mille acres de bonne terre. Au nord et à l'est du lac et de la rivière Saguenay jusqu'à Chicoutimi, on peut compter quatre millions d'acres de terres arables.

Voilà de l'espace pour loger bien du monde. C'est presque autant que les six grands comtés qui forment les townships de l'est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missisquoi, Drummond et Mégantic qui contiennent près de cinq millions d'acres.

A propos des townships de l'est, il est sans doute utile de faire dès maintenant une comparaison entre leur production et leur développement, dans des circonstances extrêmement favorables, et la production et le développement du comté de Chicoutimi, dans les conditions les plus pénibles. Le résultat de cette comparaison apparaîtra clairement et succinctement à l'examen des deux tableaux ci-dessous qui sont empruntés au Recensement du Canada et aux rapports du département des terres de la Couronne.

COMTÉ DE CHICOUTIMI.	1861.	1871.	Percentage d'augmentation.
Population du Comté	10,478	17,493	67
Population de deux des Cantons sur le Lac (Labarre et Roberval), comme point de comparaison du progrès obtenu	544	5,244	938
Minots de Blé récoltés	10,912	136,099	1,147
" Avoine "	39,316	117,249	198
" Orge "	39,922	71,210	78
" Patates "	101,382	156,996	55
Tonneaux de foin	3,648	5,966	63
Livres de beurre	61,777	148,106	140
Têtes de bétail	18,746	44,722	139
Arpents de terre en culture	40,415	87,345	116

BLÉ récolté dans le Comté, comparé avec les meilleurs districts ruraux d'Ontario.

COMTÉ.	DISTRICT.	Population, 1871.	Minots de Blé récoltés.	Par 1000 de population.
Chicoutimi	Lac St. Jean	17,493	136,099	7,780
Simcoe (le comté d'Ontario qui produit le plus de blé)		57,389	509,965	8,886
Muskoka, ce célèbre district nouveau vers lequel Ontario dirige son émigration, et où elle jette plusieurs lignes de chemins de fer, dont l'une reçoit de Toronto une forte subvention		5,400	4,631	8,886

Ajoutons à ces statistiques qu'en 1871 il n'y avait dans le comté de Chicoutimi, sur 255,338 acres de terre possédés, que 80,830 de cultivés qui donnaient, en dehors des céréales, 205,610 boisseaux de légumes, 7,296 tonnes de foin, 123,554 livres de beurre, 30,790 livres de laine, 10,146 livres de lin et de chanvre, et nourrissaient 37,492 têtes de bétail.

Disons enfin un dernier mot au sujet de la nature du sol du Saguenay et du lac St. Jean.

Sir William Logan et M. Robinson, qui ont exploré cette région pour le département géologique, ont déclaré qu'on ne saurait trouver nulle part un sol d'alluvion d'une aussi grande épaisseur, un fond d'argile, sous lequel on rencontre partout une couche de pierre calcaire. Le fait est que le fond du lac St. Jean n'est rien autre chose que de la pierre calcaire, et du côté ouest il n'y a que de la pierre calcaire sur les bords du lac. Les argiles marines, généralement recouvertes de sable et de gravier, ce qui rend le sol très-friable, se trouvent presque partout entre la baie de Ha ! Ha ! et le côté ouest du Lac, ainsi qu'entre cette baie et Chicoutimi, des deux côtés de la rivière du Saguenay, au-dessus et au-dessous de ce dernier endroit.

Entre Chicoutimi et la baie de Ha ! Ha ! l'argile a quelquefois six cents pieds d'épaisseur et est sujette à de grands éboulements, par lesquels plusieurs arpents de terre sont quelquefois transportés de leur place primitive. Cette partie du bassin du Saguenay peut contenir 300,000 acres de terre cultivable.

De Chicoutimi au lac Kenogamishish, toute la partie sud est inféconde, mais la péninsule elle-même de Chicoutimi renferme assurément 200,000 acres de terre fertile. Au sud du lac St. Jean, la chaîne de montagnes approche de la rive, mais en arrière d'elles, tout le pays jusqu'au St. Maurice n'est susceptible d'aucune culture, à part quelques endroits isolés et peu nombreux.

C'est à l'ouest, au nord et au nord-est du Lac, que se trouvent les plus belles terres, et nous pouvons dire, pour terminer ce chapitre, que c'est là que se trouve l'avenir de ce beau pays, que c'est là que la colonisation va prendre un développement sur une véritable grande échelle, pourvu que les habitants du lac St. Jean puissent enfin être mis en mesure de communiquer rapidement avec la capitale au moyen d'un chemin

de fer qui transporte leurs produits et en permette l'écoulement prompt et assuré.

C'est ce que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

CHEMIN DE FER

La province de Québec est, de toutes les provinces qui composent le Dominion, celle, malheureusement, qui a fait le moins de progrès matériels et qui a le plus besoin de voies de communication qui ouvrent en tous sens son vaste territoire ; on ne peut pas s'attendre à ce que la colonisation avance rapidement, quand les colons sont obligés de faire cinquante ou cent milles pour atteindre le marché le plus rapproché d'eux, à travers de mauvais chemins, de perdre la moitié de leur temps en route, et de dépenser, en frais de voyage, au moins le tiers de l'argent que devra leur rapporter la vente de leurs produits.

Quant aux colons du lac St. Jean, ils ont trois cent milles à faire, l'été, par la voie du Saguenay et du St. Laurent, pour se rendre à Québec, le seul marché assez considérable pour permettre l'écoulement de toutes leurs denrées et pour en stimuler la culture. De son côté, Québec n'a pas de *back-country*, région agricole qui lui serve d'assiette et qui l'alimente. Aussi, depuis longtemps a t'on songé à construire un chemin de fer de la capitale aux bords du lac St. Jean, dont la vallée deviendrait en peu de temps le grenier de la ville.

En 1854, il se formait à Québec une compagnie, sous le nom de "Chemin de fer du nord de Québec," plus tard appelée "Chemin de fer de Québec et du Saguenay," ayant pour objet de construire un chemin de fer de la ville à la rivière Ste. Anne, et de le prolonger ensuite jusqu'au lac St. Jean. Mais cette compagnie ne réussit guère à autre chose qu'à faire faire quelques explorations. En 1868, la question fut ramenée sur le tapis, et en 1869 la "Compagnie du Chemin de fer de Québec et Gosford" recevait de l'Assemblée Législative pleins pouvoirs pour établir une ligne de Québec au township Gosford, distance de 26 milles, en suivant la direction nécessaire pour atteindre le lac St. Jean.

Cette compagnie était constituée sous la présidence de l'honorable H. G. Joly, aujourd'hui premier ministre de la province, et le bureau de direction comprenait quelques-uns des capitalistes de la ville. Le gouvernement provincial accordait une subvention de $1,710 par mille, la ville de Québec prenait pour $10,000 de stock, et les souscriptions pri-

vées étaient faites libéralement, mais ce n'était pas avec de pareils moyens que la compagnie pouvait construire un chemin de fer ; aussi fut-il décidé de n'employer que des lisses de bois sur le parcours de la voie, en attendant qu'on pût les remplacer par des lisses en fer.

Au mois de septembre, 1871, le chemin était complété, et l'exploitation en commençait. Les résultats du trafic créé par cette nouvelle ligne ne tardèrent pas à dépasser les espérances de la compagnie ; trois grandes scieries s'élevèrent sur des rivières traversées par elle, et de grandes quantités de bois de corde et de bois équarri furent transportées sur le marché de la ville. Mais la saison des pluies et des gelées arriva, et l'on reconnut qu'il était impossible de faire rouler des trains sur des lisses de bois, parce que les gelées les faisaient dérailler.

L'année suivante, 1872, donna d'assez bons résultats, mais en 1873, la voie était presque hors de service ; on lui fit inutilement quelques réparations, et en 1874, elle était abandonnée.

Durant l'hiver de 1870, une exploration du pays que devait traverser la ligne projetée en ligne directe jusqu'au lac St. Jean était faite par M. Casgrain, arpenteur, et celui-ci déclarait la route praticable. En 1872, un autre arpenteur, M. Sullivan, faisait un rapport qui détruisait le précédent, de sorte que l'on songea à faire incliner le tracé plus à l'ouest, pour éviter les montagnes. C'est à la suite de ce rapport que les habitants du township de Roberval, à l'embouchure de la rivière Ouiatchouanish, présentèrent à la Compagnie une pétition dans laquelle ils affirmaient que la voie ferrée, partant de cet endroit, pouvait être construite sans aucun obstacle sur une longueur de vingt lieues du côté de la ville.

Pendant l'hiver de 1874, M. Horace Dumais, arpenteur, était chargé par le gouvernement provincial de faire, d'une part, une exploration scrupuleuse du pays compris entre le lac St. Jean et la rivière St. Maurice, en partant de la Ouiatchouane et en suivant le lac des Commissaires, le lac Edouard et la rivière Batiscan ; d'autre part, à partir du lac Edouard jusqu'à la Tuque, en suivant la rivière Croche et la Ouiatchouanishe jusqu'au lac St. Jean. — Voici quelques extraits de la lettre écrite par M. Dumais au Commissaire des Terres de la Couronne, à la suite de son exploration.

" Le résultat de mes travaux confirme amplement la certitude où j'étais qu'il était possible d'ouvrir à la colonisation une partie du vaste domaine qui s'étend en arrière de la vallée du St. Laurent. Il ne peut être douteux que la colonie isolée du lac St. Jean ne soit, dans un avenir

rapproché, rattachée par une longue suite d'établissements aux belles paroisses riveraines du St. Laurent, entre Québec et Trois-Rivières, de même qu'à la vallée du St. Maurice. La chaîne des Laurentides a, pour ainsi dire, été supprimée de la région que j'ai explorée, les plus hautes terres n'y atteignant pas plus de six cents pieds au dessus du niveau du lac St. Jean.........

" La descente vers le St. Laurent est presque imperceptible ; la vallée est large et la vue magnifique ; le sol est gris et jaune, et couvert d'une riche marne qui promet beaucoup, si l'on peut regarder comme un indice favorable les forêts luxuriantes de toute espèce de bois qui remplissent cette partie du pays d'une rivière à l'autre.

" L'Ile du lac Edouard est comme le trait-d'union qui réunit les vallées du Saguenay et du St. Laurent. Dans la vallée de la rivière Croche le sol est fertile ; il est couvert d'une végétation luxuriante sur une profondeur d'un demi-mille de chaque côté de la rivière. Çà et là, sur cette lisière de terrain, s'élèvent des établissements où se font de belles récoltes de blé et d'avoine. Les rives de la rivière Croche sont riches en pin de la meilleure qualité.

" D'après les assertions d'hommes compétents, qui ont vécu plus de vingt ans dans cette partie du pays, il semble impossible de faire passer un chemin de fer dans la vallée du St. Maurice, si ce n'est à un prix énorme. La route la plus naturelle et la moins dispendieuse, qui est à six cents pieds au-dessous de celle explorée par M. Sullivan, et qui traverse de larges espaces de bonne terre couronnés de forêts magnifiques, n'est autre que la route qui passe dans la vallée de la rivière Batiscan.....

" Les vallées de la Ouiatchouane, de la Bostonnais, de la Batiscan, de la petite Bostonnais et de la Croche contiennent presque un million de terres arables, dont la moitié se trouve dans le comté de Chicoutimi. Ce fait suffit et au-delà pour engager le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser, à aider l'établissement du vaste territoire que renferme la province de Québec et qui peut contribuer si puissamment à ses progrès et à sa prospérité. "

La " Compagnie du chemin de fer de Québec et Gosford " est devenue aujourd'hui la " Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean ", fondée au capital de cinq millions de dollars. — Elle a obtenu du gouvernement provincial une subvention de $6,000 par mille, jusqu'à concurrence de $600,000, la longueur du chemin entre Québec et le lac St. Jean étant censée être de cent cinquante milles.

La ville de Québec accorde de son côté $2,500 par mille jusqu'à concurrence de $450,000, sur lesquels $90,000 ont été votés pour la construction de la première section du chemin. Cet argent devra être payé au fur et à mesure que les travaux avanceront.

La différence entre le coût de construction et les subventions accordées pour l'achèvement de la première section sera payée par la compagnie. Depuis plusieurs années, celle-ci demande au gouvernement fédéral une subvention de $7,000 par mille, se basant en cela sur le montant des subventions accordées par le dit gouvernement aux divers chemins de fer locaux des différentes provinces. Moyennant l'octroi de cette dernière subvention, la compagnie assure qu'elle pourra poursuivre et compléter ses travaux.

La construction de la ligne, de Québec à la rivière Jacques-Cartier, se poursuit actuellement ; cela fait une longueur de dix-sept milles. Le contrat pour l'exécution des travaux entre la rivière Jacques-Cartier et St. Raymond, est sur le point d'être donné. Les rails pour la longueur entière du chemin sont achetés, et la compagnie s'engage à livrer le chemin à la circulation, sur un parcours de quarante milles, au mois de janvier prochain.

Le terminus de la ligne est actuellement à St. Sauveur, en attendant qu'il puisse être porté jusqu'en eau profonde, dans le St. Laurent. Au village de St. Raymond, à quarante milles de Québec, est établi le terminus de la première section de la ligne. Un riche commerçant de Québec a déclaré vouloir y élever deux scieries, dès que le chemin de fer ira jusque-là. St. Raymond est une paroisse florissante, l'une des plus prospères des environs de Québec ; elle contient au-delà de 4,000 habitants et peut alimenter un trafic considérable.

La seule route praticable pour un chemin de fer de Québec au lac St. Jean est celle indiquée dans le rapport de M. Dumais et qui suit, en partant de la Tuque, la rivière Croche, une rivière qui coule dans un pays à peine accidenté et dont les quelques rares rapides disparaissent en quelque sorte lors des hautes eaux. La Tuque est l'entrepôt du bois de toute la vaste région arrosée par le St. Maurice, et la construction d'un chemin de fer de Québec à la Tuque assurerait à ce chemin le transport de presque tous les éléments nécessaires à l'exploitation du bois sur le St. Maurice ; de là, la ligne, traversant la hauteur des terres et suivant la rivière Ouiatchouanish, atteindrait le lac St. Jean.

Sur le parcours de cette ligne il n'y a pas moins de treize grandes rivières, outre un grand nombre d'autres plus petites. A chacun des points d'intersection il s'élèvera sans doute plus tard une scierie et toute la

région deviendra un vaste champ nouveau pour l'industrie forestière. A l'heure actuelle même, la quantité de billots amenés annuellement par le Saguenay et le St. Maurice a une capacité de cent vingt millions de pieds, ce qui suffit à charger 15,000 *cars* de première dimension.

Grâce au chemin de fer du lac St. Jean, Québec deviendrait l'entrepôt qui approvisionnerait tous les chantiers de bois du St. Maurice et du Saguenay ; et ce commerce d'approvisionnement est estimé à $300,000 ou $500,000. La première section seule mettrait la ville en communication immédiate avec quelques-unes des plus florissantes paroisses de la province, lesquelles contenaient en 1871 une population de douze mille âmes.

En 1874, la manufacture de bois de construction dans la région que devra traverser le futur chemin de fer a été de 148,114 billots de pin et de 277,726 billots d'épinette, donnant un total de 58,345,400 pieds.

Le total de l'exportation de madriers de pin et d'épinette, du port de Québec, dans la même année, s'élevait à 215,356,761 pieds ; d'où l'on voit que le St. Maurice et le Saguenay fournissaient plus du quart de l'exportation.

Il est bien reconnu que les chemins de fer qui traversent un district boisé ont un trafic plus certain et plus avantageux à leurs terminus que n'importe quels autres chemins. Cela a surtout été remarqué dans la province d'Ontario, où de tels chemins de fer ont créé un immense trafic, non seulement pour eux-mêmes, mais pour les villes à travers lesquelles ils passent ; par exemple, en 1874 :

Le chemin de fer de Toronto et Nipissing a transporté 27,562 cordes de bois, 40,759 pieds cubes de bois carré, 16,695,870pieds de bois scié ; celui de Midland 55,334,450 pieds de bois scié et 314,006 pieds cubes de bois carré ; celui de Brockville et Ottawa 129,391,125 pieds de bois scié.

Ce qui équivaut à 75 pour cent du trafic de ces chemins.

Le commerce de bois de Québec a bien besoin de pareils stimulants, car son décroissement annuel devient de plus en plus alarmant, l'exportation de pin blanc étant tombée de 19,000,000 de pieds cubes en 1854 à 10,000,000 de pieds en 1874.

Pour assurer à la ville de Québec un immense commerce et lui rendre sa prospérité, la compagnie du chemin de fer de Québec au lac St. Jean ne lui demande qu'une subvention de $2,500 par mille de voie mise en circulation ou un montant total de $500,000. Québec a une

population de 60,000 âmes, ce qui représente une taxe de $8.33 par tête. Les petites villes du Haut-Canada et quelques-unes de la province de Québec même ont fait beaucoup plus. Ainsi, pour la construction du chemin de fer de Brockville et Ottawa, les deux comtés de Lanark et de Renfrew, qui ne contenaient en 1871 qu'une population de 28,000 âmes, ont souscrit $800,000, somme représentant $28.50 par tête. La ville d'Elisabeth, dont la population dépassait à peine 5,000 âmes, a souscrit $150,000, ($30 par tête), et Brockville, avec une population de 5,200 âmes, a souscrit $414,500, équivalent à $80.00 par tête.

La province de Québec est malheureusement celle qui a le moins fait jusqu'à prèsent pour mettre en communication au moyen de voies ferrées les diverses parties de son territoire. On peut s'en convaincre par le tableau suivant.

PROVINCE.	Population.	Milles de Chemins de Fer		Total.	Population par mille.
		En circulation.	Sous contrat ou projetés.		
Manitoba et Territoire du N. O.	12,228	....	1,572	1,572	8
Colombie Anglaise	10,586	....	548	548	19
Ile du Prince Edouard	94,021	199	....	199	472
Ontario	1,620,516	1,664	1,032	2,696	600
Nouveau-Brunswick	285,594	357	....	357	800
Nouvelle-Ecosse	387,800	364	80	444	875
Québec	1,191,516	706	....	706	1,688
	3,602,596	3,290	3,232	6,522	

Il faut au plus vite remédier à un pareil état de choses qui retarde la colonisation et arrête tous les progrès qui s'y rattachent. La " Compagnie du chemin de fer de Québec et du Lac St. Jean " s'efforce d'y contribuer pour sa part, et les gouvernements fédéral et local, de même que le public, doivent s'empresser de l'aider dans cette œuvre patriotique qui consiste à ouvrir à la culture un vaste territoire capable de contenir près d'un demi-million d'âmes et qui devra être un jour le grenier du pays, le back-country d'une capitale d'avenir.

Cette compagnie, qui compte parmi ses directeurs MM. François Baby, président, l'hon. M. Chinic, vice-président, M. John Ross, M. J. B. Renaud, l'hon. P. Garneau, M. W. Withal et J. G. Ross, vice-président de la Banque de Québec, présente les plus sérieuses garanties de bonne administration et les meilleurs gages de succès. Elle pousse activement ses travaux, et pour peu qu'elle soit aidée comme elle doit l'être, avant six ans on verra la vallée du lac St. Jean et le Saguenay tout entier mis en communication directe et rapide avec le reste du pays.

ECOLES

Le comté de Chicoutimi contient dix-huit municipalités scolaires, les mieux organisées peut-être de toutes celles de la province de Québec. En voici le dénombrement successif, avec des détails essentiels sur les écoles qu'elles renferment.

1o. MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE CHICOUTIMI

Outre un collége et un couvent, la petite ville de Chicoutimi renferme trois écoles élémentaires fréquentées par 259 élèves avec une assistance moyenne de 228.

L'école No. 1 est la meilleure de la ville ; on y compte 103 élèves avec une assistance régulière de 96. L'école No. 2 compte 80 élèves, sur lesquels 72 assistants, et l'école No. 3 soixante-seize élèves, avec une assistance moyenne de 60.

Les matières enseignées dans ces écoles sont la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le calcul mental, la tenue des livres, la grammaire, l'ortographe et l'analyse, la musique vocale, l'art épistolaire, la géographie, l'histoire, le dessin linéaire, l'agriculture, et les élèves sont divisés par groupes ou classes suivant leur degré d'instruction.

2o. PAROISSE DE CHICOUTIMI

La paroisse de Chicoutimi contient douze écoles élémentaires fréquentées par 518 élèves, avec une assistance de 404.

	Elèves.	Assistance.
L'école No. 1 reçoit	33	26
" " 2 "	53	44
" " 3 "	53	36
" " 4 "	52	40
" " 5 "	56	44
" " 6 "	33	28
" " 7 "	25	18
" " 8 "	54	50
" " 9 "	78	56
" " 10 "	22	19
" " 11 "	41	34

L'école No. 12 n'a pas donné de résultat, suivant le dernier rapport de l'inspecteur du comté. Ce rapport témoigne de progrès considérables

dans l'éducation des enfants et d'une vive satisfaction de la bonne tenue des écoles.

3o. TOWNSHIP LATERRIERE

Cette municipalité possède cinq écoles élémentaires et une école modèle fréquentées par 266 élèves avec une assistance journalière de 230.

L'école No. 1 ou école modèle reçoit 82 élèves. L'instruction y est plus élevée que dans les autres. Ainsi les élèves y apprennent la tenue des livres en partie simple et en partie double, l'analyse grammaticale et logique, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, le toisé et un peu de l'histoire de France et de celle d'Angleterre ; les élèves y étudient de plus l'anglais, le globe terrestre, les leçons de choses, et font des compositions de récits. Toutes les matières enseignées sont bien raisonnées.

L'école modèle de Laterrière est la meilleure école modèle du comté.

L'école No. 2 est remarquablement prospère ; elle compte 45 élèves assistants sur 49 inscrits.

A l'école No. 3, il y a, sur 50 élèves inscrits, 42 qui assistent régulièrement. A l'école No. 4, 50 élèves sur 54 assistent aux classes. Enfin, l'école No. 5 reçoit 31 élèves.

On peut voir par ces chiffres que les écoles du township Laterrière sont d'un bon exemple pour les autres.

4o. STE. ANNE

Cette paroisse renferme quatre écoles qui ont été fréquentées en 1878 par 167 élèves, avec une assistance de 107.

L'école No. 1 est une école modèle fréquentée quotidiennement par 65 élèves sur un nombre total de 86. C'est une école du deuxième degré ; on n'y enseigne ni le globe terrestre ni les leçons de choses, et les élèves y sont moins avancés en certaines matières que ceux de l'école modèle de Laterrière.

L'école No. 2 est fréquentée par 22 élèves sur 28 ; elle a donné d'excellents résultats et de même l'école No. 3 qui reçoit quotidiennement 20 élèves sur 28 inscrits au journal.

L'école No. 4 reçoit 20 élèves sur 25.

5o. VILLAGE ET PAROISSE DE BAGOTVILLE

VILLAGE. — Il y a dans le village de Bagotville deux écoles qui comptent 99 élèves, dont 65 y assistent régulièrement.

L'école No. 1 est une école modèle du deuxième degré. Quoique bien dirigée, elle donne peu de résultats à cause de l'apathie des parents. Sur 39 élèves inscrits, elle n'en compte que 20 qui assistent aux classes.

L'école No. 2, ou école élémentaire, compte 45 assistants sur 60 inscrits.

Paroisse. — La paroisse de Bagotville renferme six écoles qui réunissent 167 élèves, avec une assistance de 141.

	Elèves.	Assistance.
L'école No. 1 reçoit *	52	48
" " 2 "	28	18
" " 3 "	34	30
" " 4 "	17	16
" " 5 "	16	11
" " 6 "	24	20

En général les écoles de la paroisse de Bagotville sont extrêmement bien tenues, et si le nombre des élèves est relativement peu considérable, cela est dû à des causes toutes temporaires qui ne tarderont pas à disparaître.

6o. ST. ALEXIS

Cette municipalité compte cinq écoles, dont deux modèles et trois élémentaires. Ces cinq écoles sont fréquentées régulièrement par 217 élèves sur 253 inscrits.

L'école modèle des filles reçoit 84 élèves et celle des garçons 81. Ces deux écoles sont du deuxième degré, c'est-à-dire qu'on n'y enseigne ni le globe terrestre ni les leçons de choses.

L'école élémentaire no. 1 est fréquentée quotidiennement par 25 élèves ; l'école no. 2 par 34 élèves, et l'école no. 3 par environ vingt.

7o. L'ANSE ST. JEAN

Cette municipalité isolée de toutes les autres possède deux écoles où, sur 105 élèves inscrits, il y a une assistance quotidienne de 75.

L'école no. 1 reçoit 50 élèves et l'école no. 2 environ 35.

8o. ST. CYRIAC

Il n'y a encore dans cette petite municipalité qu'une maison d'école en construction ; elle recevra bientôt des élèves.

---

* On enseigne dans cette école toutes les matières d'une école de deuxième degré, moins les leçons de choses.

9o. ST. DOMINIQUE DE JONQUIERE

Cette municipalité entretient cinq écoles élémentaires qui réunissent 229 élèves. L'assistance quotidienne est de 165.

Le traitement annuel de l'institutrice de l'école No. 1 est de cent dollars. C'est la seule institutrice d'une école élémentaire qui touche un pareil montant dans tout le comté de Chicoutimi. Cette école reçoit quotidiennement 49 élèves sur 70 inscrits au journal.

A l'école No. 2, les enfants ne sont pourvus ni de livres ni de plumes. L'histoire, la géographie et l'agriculture ne leur sont point enseignées, et les parents ne veulent pas acheter de livres à leurs enfants. Ceux-ci fréquentent l'école au nombre de 25 sur près du double qui sont inscrits.

L'école No. 3 est la meilleure de toute la paroisse ; tout y est dans des conditions parfaites. L'assistance est en moyenne de 28 élèves sur 37.

L'école No. 4 est de même dans un état prospère. Elle est fréquentée par 40 élèves sur 52 inscrits.

L'école No. 5 qui réunit 25 enfants est bien conduite et réussit bien, mais l'histoire du Canada et l'agriculture n'y sont pas enseignées, faute de livres.

10o. TOWNSHIP HARVEY

Il y a dans cette municipalité deux écoles élémentaires fréquentées par 72 élèves avec une assistance moyenne de 44.

L'école No. 1 reçoit 36 élèves sur 50. L'école No. 2 est celle de tout le comté qui réunit le moins d'enfants ; cette école n'est ouverte que depuis deux ans, et les parents des enfants qui la fréquentent au nombre de neuf seulement n'ont pas encore appris la valeur de l'éducation.

11o. NOTRE-DAME D'HEBERTVILLE

Cette paroisse compte neuf arrondissements et autant d'écoles fréquentées par 315 élèves avec une assistance de 250 environ.

L'école modèle est fréquentée par 24 élèves sur 26. Toutes les matières du programme officiel y sont enseignées, moins les leçons de choses. L'école élémentaire No. 1, tenue dans la même maison, compte 42 élèves avec une assistance moyenne de 36.

L'école No. 2 manque des fournitures nécessaires. Le nombre des élèves qui la fréquentent est de 33, et l'assistance de 18.

L'école No. 3 est la meilleure de la paroisse. Le nombre des élèves inscrits est de 37 et l'assistance de 32.

L'école No. 4 reçoit 30 élèves sur 43 inscrits. On y signale malheureusement le manque de livres en plusieurs matières.

L'école No. 5, aussi mal pourvue de livres et de plumes, donne néanmoins des résultats assez satisfaisants. Trente élèves la fréquentent sur 39 inscrits.

L'école No. 6 est une des meilleures du comté ; elle réunit 35 élèves sur 40.

L'école No. 7 compte 17 élèves ; ils sont mal pourvus de livres.

Les parents des élèves qui fréquentent l'école No. 8 sont des plus indifférents et ne veulent pas acheter de livres au dépôt des commissaires de l'endroit. Aussi n'y a-t-il qu'une quinzaine d'élèves qui fréquentent cette école.

L'école No. 9 est du 1er degré ; elle est fréquentée par 20 élèves et progresse bien.

12o. ST. JÉROME

Il y a dans cette municipalité cinq écoles qui reçoivent ensemble 214 élèves. L'assistance régulière est de 168.

Les renseignements manquent au sujet de l'école No. 1.

L'école No. 2 compte 42 élèves avec une assistance moyenne de 34.

L'école No. 3 est fréquentée tous les jours par 26 élèves.

L'école No. 4 compte 25 élèves sur 29 inscrits.

L'école No. 5 reçoit trente élèves sur 38 inscrits au journal.

L'école No. 6 a été fermée en 1878.

13o. ST. LOUIS DE MÉTABETCHOUANE

Cette municipalité renferme deux écoles qui sont fréquentées par une centaine d'élèves.

L'école No. 1 est la meilleure école élémentaire de la vallée du lac St. Jean. Elle est bien pourvue de toutes les fournitures d'école, et reçoit près de 70 élèves.

A l'école No. 2 assistent en moyenne 36 élèves sur 42 inscrits. Elle est mal pourvue de livres et les parents sont fort indifférents.

14o. ROBERVAL

Les trois écoles de cette municipalité réunissent 129 élèves avec une assistance moyenne de 94.

L'école No. 1 reçoit 35 élèves sur 45 inscrits au journal ; l'école No. 2, 36 sur 50 ; et l'école No. 3 compte en tout 34 élèves.

15o. ST. PRIME

St. Prime a une seule école élémentaire qui compte 31 élèves avec une assistance régulière de 22.

16o. ST. FÉLICIEN

St. Félicien a aussi une petite école élémentaire fréquentée par 23 élèves ; elle est la seule du comté que dirige une institutrice non brevetée. Elle ne compte que deux années d'existence et se tient dans la sacristie.

17o. ST. GÉDÉON DE GRANDMONT

Il y a ici deux écoles élémentaires ; le nombre des élèves est de 67 et l'assistance régulière de 41.

L'école No. 1, tenue sur un bon pied, est fréquentée par 34 élèves. Les renseignements manquent au sujet de la deuxième école.

Tel est l'ensemble des municipalités scolaires constituées dans le comté de Chicoutimi. La plus ancienne de toutes n'a guère que quelques années d'existence, et si l'on considère que la population de ce comté est formée aux trois-quarts de gens qui y sont allés sans aucunes ressources, qui n'avaient eux-mêmes aucune idée d'éducation, aucune notion intellectuelle, on ne laissera pas que d'être étonné des résultats obtenus en si peu de temps.

Les habitants du comté de Chicoutimi sont bien disposés pour toutes les réformes ; chez eux la loi d'éducation est exécutée dans toutes les paroisses et vue d'un bon œil ; les institutrices qui, seules, enseignent dans les écoles élémentaires, sont payées régulièrement, ce qui ne se voit pas partout, malgré la modicité ordinaire du traitement dans les divers comtés de la province.

Dans quelques écoles les livres et fournitures manquent ; mais c'est là une exception qui ne tardera pas à disparaître devant le progrès qui s'accentue de plus en plus. Il n'y a que de bons pronostics à tirer de la situation présente, et le développement matériel, la richesse aidant, l'instruction publique du comté en ressentira immédiatement les effets, tant

dans le nombre augmenté des écoles que dans l'importance de l'éducation donnée.

CONCLUSION

La conclusion des chapitres qui précèdent se tire naturellement. Elle est même tout entière dans ces chapitres, et nous ne l'en séparerions pas s'il ne nous paraissait pas nécessaire d'insister sur certains arguments qui ont une portée spéciale.

Nous avons fait connaître la fertilité remarquable de la plupart des townships du lac St. Jean, non-seulement d'après le témoignage des documents tous unanimes à cet égard, mais encore d'après celui de tous les voyageurs, d'où résulte une sorte de notoriété publique que rien n'est encore venu démentir. Quand il n'y aurait d'autre fait que celui du développement rapide de cette région encore vierge il y a trente-sept ans, développement qui s'est produit longtemps avec des moyens de communication rudimentaires et malgré une foule d'obstacles, ce fait-là suffirait seul à attester la valeur des terres saguenayennes ; mais, malheureusement, on n'a pas encore donné à ce fait, et aux circonstances qui l'accompagnent, toute la publicité nécessaire ; et c'est pourquoi une brochure comme celle-ci, que le gouvernement fédéral fait répandre à des milliers d'exemplaires, était devenue absolument indispensable.

A part le district de Québec, et même dans ce district, il y a peu de parties du Canada où l'on ait des notions suffisantes sur le Saguenay et le lac St. Jean. On ne les connaît guère que comme une région encore aux trois-quarts sauvage qui attire les touristes et les partis de pêche et de chasse ; on en a appris la merveilleuse beauté, tous les récits la confirment ; mais on ignore assez généralement que sous les splendeurs de la terre se cachent des trésors agricoles d'une inépuisable fertilité, et que, par leur étendue, les vallées réunies du Saguenay et du lac St. Jean peuvent former toute une province capable de nourrir plusieurs centaines de mille âmes. Nous l'avons dit abondamment dans les chapitres qui précèdent, et il est inutile d'appuyer là-dessus ; mais cela étant, ce fait désormais mis en lumière, l'heure n'est-elle pas venue de rappeler énergiquement à la population canadienne qui persiste à émigrer aux Etats-Unis et que des écrits nombreux sollicitent incessamment d'autre part à se porter au Manitoba, qu'il y a tout près d'elle, dans son propre pays, un territoire qui ne le cède en rien, par les avantages et les res-

sources qu'il offre, à la province rivale de Manitoba ou aux états américains de l'ouest ? L'heure n'est-elle pas venue d'arrêter, par l'offre de compensations également tentantes, cet exode funeste qui dépeuple notre pays au bénéfice de l'étranger ou d'une province située à cinq cents lieues de la nôtre ?

On craint le manque de communications en rapport avec les progrès que pourraient accomplir les vallées du Saguenay et du lac St. Jean ; on craint les défrichements lointains et une sorte d'exil au fond de régions que l'on regarde comme presque inaccessibles ; mais ces craintes n'ont plus aujourd'hui de raison d'être. Nous avons fait voir les tentatives nombreuses faites durant ces dernières années et qui se poursuivent activement, avec succès aujourd'hui, pour donner aux deux vallées des débouchés dans tous les sens, de sorte qu'il n'y a plus à redouter de les voir isolées plus longtemps ; nous pourrions ajouter qu'il y a un autre projet de chemin de fer de Québec au lac St. Jean, présenté cette année même à la législature provinciale par une société responsable qui a pris le nom de " Compagnie de chemin de fer du St. Laurent, des Basses Laurentides et du Saguenay ", mais cela n'ajouterait rien à la valeur des faits accomplis, au fait positif que des milliers de dollars ont été votés cette année pour apporter un grand développement de communications dans l'intérieur des deux vallées, pendant qu'il y a une ligne de chemin de fer en pleine voie d'exécution.

Nous avons fait connaître dans leurs détails les travaux accomplis par cette dernière ligne, ceux qui s'accomplissent actuellement et quels résultats en découleront ; le lecteur est au fait de la situation sous tous ses aspects et son opinion peut être exactement formée. Que pourrait-on ajouter ? C'est qu'il est du devoir des gouvernements fédéral et local de donner tout leur appui au mouvement de colonisation inhabituel qui se fait depuis un an ou deux vers les rives du lac St. Jean ; le gouvernement fédéral, par une large subvention à la ligne de chemin de fer dont l'exécution se poursuit, et le gouvernement local, en continuant de favoriser le mouvement de toutes ses forces.

Rappelons encore une fois que la vallée du lac St. Jean est l'assiette agricole, le *back-country* de toute la rive nord du St. Laurent, entre Trois-Rivières et Québec ; rappelons que certains produits de la province commençant à déchoir dans certaines localités, il faut les favoriser dans les autres localités où ils peuvent devenir abondants, et offrir de suite, dans la province même, une compensation aux intérêts agricoles menacés. Or, la vallée du lac St. Jean offre cette compensation ; hâtons-nous

d'en profiter avant que toute la population virile ait émigré à l'étranger et qu'il ne nous reste plus assez de bras pour accomplir sur notre propre sol tout ce que nous y pouvons faire aisément et fructueusement. Hâtons-nous de trouver de nouvelles terres à blé pour remplacer celles qui depuis assez longtemps font défaut. Ces nouvelles terres sont dans la vallée du lac St. Jean, comme nous l'avons fait voir ; il y a là pour la province de Québec un avenir et une perspective que nul n'est en droit de dédaigner, et sur lesquels les gouvernements doivent avoir les yeux attachés comme sur une ressource qui ne peut faillir d'ici à plus d'un demi-siècle. On ne saurait trop appuyer là-dessus ; les conditions actuelles du pays l'exigent, et voilà pourquoi les tentatives récentes de colonisation de la vallée du lac St. Jean ont trouvé un écho si favorable dans toute la province. Il y a là une grande œuvre patriotique à seconder ; qu'on s'en pénètre, et l'exode si regrettable de nos nationaux se changera en un mouvement qui tournera tout à notre avantage.

Voilà la conclusion qu'il fallait tirer des divers chapitres que renferme la présente brochure. On le voit, cette conclusion a son importance, et les habitants de la province de Québec, acculés dans une situation de plus en plus embarrassante, n'en pourront sortir qu'en ouvrant les yeux sur les ressources qui les entourent et en leur donnant tous les développements qu'elles comportent.
